



Assemblée générale

Distr. générale
13 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 15

Établissements humains

Programme 12

Établissements humains

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
Orientations générales.	4
Programme de travail	14
Sous-programme 1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural.	14
Sous-programme 2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	21
Sous-programme 3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain.	26
Sous-programme 4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	33

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	39
Vue d'ensemble	39
Organes directeurs	45
Direction exécutive et administration	48
Programme de travail	50
Sous-programme 1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	50
Sous-programme 2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	52
Sous-programme 3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	53
Sous-programme 4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	55
Appui au programme	56
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2024	58
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	59

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

En 2024, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) continuera de promouvoir l'urbanisation, levier de changement qui bénéficie aux personnes et aux communautés, en luttant contre les inégalités, la discrimination et la pauvreté et en renforçant l'action climatique. La deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui a pour thème « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales », prépare le terrain à l'accélération de la mise en œuvre des programmes mondiaux grâce à l'urbanisation durable, en vue notamment d'atteindre plusieurs cibles associées à l'objectif de développement durable n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables).

Il est urgent d'accélérer la réalisation des différents objectifs et de les traduire en pistes concrètes pour engager une action ambitieuse et porteuse de transformation. Il ressort clairement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des crises que le monde connaît à l'heure actuelle qu'il ne peut y avoir d'avenir urbain prospère, juste et durable garantissant un logement convenable pour toutes et tous sans un multilatéralisme inclusif et efficace qui intègre les droits humains et l'égalité des genres et qui complète et renforce les efforts déployés aux niveaux national et local en faveur du développement durable.

Dans l'ensemble des sous-programmes, ONU-Habitat s'attachera à rendre son action plus porteuse de transformation et contribuera à faire en sorte que les autorités locales et régionales aient un plus grand rôle à jouer dans la mise en œuvre des accords mondiaux. L'accès à un logement convenable, l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux, l'action climatique et la prévention et la gestion des crises urbaines restent des priorités clés.

Le projet de budget-programme pour 2024 donne à ONU-Habitat les moyens de mener à bien ses mandats et de s'adapter de manière rationnelle aux situations nouvelles qui apparaissent dans tous les aspects de son programme de travail.

La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
(*Signé*) Maimunah **Mohd Sharif**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 15.1 Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne les questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables dans le système des Nations Unies. Par les activités normatives et opérationnelles qu'il mène aux niveaux mondial, régional, national et local, il aide les États Membres à bâtir des villes et des établissements humains durables. Il dirige et coordonne les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution 56/206, ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour le Programme, composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, du Conseil exécutif, comptant 36 membres, et du Comité des représentants permanents.
- 15.2 Le soutien qu'apporte le Programme vise à renforcer les capacités des administrations à tous les niveaux et celles des principales parties prenantes afin qu'elles puissent formuler et mettre en œuvre des politiques, plans et activités concrètes en vue d'un développement urbain durable, notamment dans le cadre de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 15.3 L'urbanisation se poursuivra au cours des trois prochaines décennies : le pourcentage de la population totale vivant en zone urbaine devrait passer de 56 % en 2021 à 68 % en 2050. Les citoyens seront donc 2,2 milliards de plus¹. Quelque 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées², où, non planifiée, elle favorise l'expansion des établissements informels et des taudis, ce qui alimente la pauvreté urbaine et les inégalités et contribue au manque de logements convenables qui soient à un coût abordable. Dans d'autres parties du monde, de nombreuses villes connaissent une croissance négative et une diminution de leur population. Dans le monde, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1 milliard dans des taudis ou des établissements informels³. Les migrants internationaux, au nombre de 281 millions, dont la plupart vivent en zone urbaine, et les personnes déplacées, au nombre de 55 millions, selon les chiffres de 2020, revêtent une grande importance pour le programme de travail⁴. La Banque mondiale estime que, d'ici 2050, les changements climatiques pourraient contraindre 216 millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays si des mesures ne sont pas prises immédiatement⁵.

¹ Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), *World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities* (Nairobi, 2022).

² Ibid.

³ ONU-Habitat, *Global Urban Indicators Database* (Base de données des indicateurs urbains mondiaux) (2022).

⁴ M. McAuliffe et A. Triandafyllidou (dir. publ.), *État de la migration dans le monde 2022* (Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève, 2021).

⁵ Banque mondiale, *Groundswell: Acting on Internal Climate Migration, Part II* (2021).

- 15.4 Les changements climatiques et la perte de biodiversité, les pandémies, les conflits armés, les inégalités croissantes et d'autres catastrophes naturelles ou anthropiques convergent souvent dans les villes et les territoires environnants. Il est essentiel de se préparer à ces difficultés et de les surmonter pour opérer la transformation nécessaire à un meilleur avenir urbain. ONU-Habitat se concentrera sur les leviers qui permettront d'assurer un changement en profondeur. Il examinera et fera connaître les cas de villes qui ont atteint un point de bascule et franchi une étape en instaurant des politiques et des régimes de planification novateurs et progressistes. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a montré que des changements importants étaient possibles à court terme, notamment la réaffectation de l'espace public en faveur de modes de mobilité douce tels que la marche et le vélo, mais qu'il restait à apporter des changements durables qui s'inscriront dans le long terme.
- 15.5 Les villes sont des endroits névralgiques en matière d'environnement et d'énergie, étant responsables, au niveau mondial, de 60 % à 80 % de la consommation d'énergie, de 70 % des émissions de gaz à effet de serre et de plus de 70 % de l'utilisation des ressources⁶. Les pauvres des villes, vivant dans des zones à risque et mal desservies, subissent les pires conséquences des catastrophes naturelles et des crises anthropiques ou liées aux changements climatiques. ONU-Habitat aidera les villes à devenir plus saines, plus résilientes et plus inclusives en redéfinissant des solutions d'urbanisme plus durables et intégrées, qui contribuent à surmonter les inégalités et sont soutenues par l'innovation et la technologie.
- 15.6 Les crises mondiales interdépendantes mettent à mal les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris, ce qui nécessite une action porteuse de changements plus profonds. ONU-Habitat continuera de s'appuyer sur l'expérience qu'il a acquise en exécutant des projets et des programmes à grande échelle aux niveaux local, national et régional pour orienter les travaux menés au titre de la coopération technique qui ont des effets concrets sur la vie des bénéficiaires. Dans le cadre de ses programmes phares, il continuera d'accélérer l'intégration de ses travaux normatifs et de ses travaux opérationnels, ce qui permet d'accroître et d'accélérer l'impact du Programme. En 2024, il continuera de faire progresser les programmes phares suivants :
- a) Le programme « Villes motrices pour les objectifs de développement durable », qui vise à faire avancer la réalisation globale des objectifs au niveau local en aidant les villes à produire des données fiables, à entreprendre une planification reposant sur des données probantes et à mettre en œuvre des projets porteurs de transformation (contribuant à tous les sous-programmes) ;
 - b) Le programme « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui s'efforce de mobiliser des investissements à grande échelle pour faciliter l'adaptation des villes et renforcer la résilience des zones vulnérables du monde face aux changements climatiques et pour réduire les inégalités spatiales (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 3) ;
 - c) Le programme « Villes inclusives : renforcer les effets positifs de la migration urbaine », qui aide les autorités locales et nationales à créer un environnement urbain inclusif (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 4) ;
 - d) Le programme « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs », qui appuie la régénération des villes en vue de lutter contre les inégalités spatiales (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 3) ;
 - e) Le programme « Des villes intelligentes centrées sur les personnes », qui appuie la transformation numérique aux fins d'une urbanisation durable (contribuant principalement aux sous-programmes 1 et 2).

⁶ Agence internationale de l'énergie, *Empowering Cities for a Net Zero Future: Unlocking Resilient, Smart, Sustainable Urban Energy Systems* (2021).

- 15.7 Afin de mieux répondre aux besoins des États Membres et d'intéresser un public plus large, ONU-Habitat continuera de renforcer les initiatives de développement des capacités, la numérisation des outils et les programmes virtuels d'apprentissage en ligne. Conformément à sa stratégie de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, il s'attachera à adapter les objectifs de développement durable aux contextes locaux, en repérant et en comblant les lacunes en matière de capacités.
- 15.8 Dans son rôle de pôle de connaissances et de coordonnateur, ONU-Habitat mènera des activités de plaidoyer, de communication et d'information et mobilisera un large appui en faveur de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Il continuera d'exploiter les plateformes d'information et de connaissance, notamment la Plateforme du Programme pour les villes et les principales manifestations mondiales, telles que le Forum urbain mondial, la Journée mondiale des villes, la Journée mondiale de l'habitat et les conférences ministérielles régionales.
- 15.9 En tant que coordonnateur pour les questions qui concernent l'urbanisation durable et les établissements humains, ONU-Habitat continuera de surveiller les tendances mondiales et d'en rendre compte, ainsi que de fournir des données factuelles pour l'élaboration des politiques, notamment en recourant davantage aux technologies de collecte et d'analyse des données, de visualisation et de gestion des informations. Il déploiera plus largement le cadre mondial de suivi des zones urbaines et continuera d'aider les États Membres et les autres parties prenantes à suivre la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à en rendre compte, notamment dans le cadre de l'établissement des rapports sur la réalisation des objectifs de développement durable (examens nationaux et locaux volontaires) et de l'exécution d'autres programmes mondiaux.
- 15.10 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, ONU-Habitat continuera d'œuvrer en étroite collaboration avec des organisations internationales et régionales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (politiques urbaines nationales), la Banque mondiale et l'Union européenne (cadres de relèvement urbain) ainsi que les banques régionales de développement. Il continuera de mettre l'accent sur les partenariats avec les autorités locales, leurs associations et les réseaux de villes, ainsi que sur les partenariats avec les organisations de terrain, les fondations, les institutions financières internationales, le secteur privé et les établissements d'enseignement supérieur afin d'appuyer l'action menée à l'échelon municipal pour adapter les objectifs de développement durable aux contextes locaux. Il continuera d'assurer le secrétariat et la coprésidence de la coalition Local2030 pour mobiliser le soutien des autorités nationales et locales, du secteur privé et de la société civile ainsi que du système des Nations Unies afin de coordonner l'action au niveau local de manière à accélérer la réalisation des objectifs.
- 15.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, ONU-Habitat continuera de collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales, les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU et le Bureau du Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes et de renforcer ses partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies, en s'appuyant sur la stratégie du système des Nations Unies en matière de développement urbain durable et sur les cadres de collaboration propres à chaque organisme. Au niveau régional, l'accent sera mis sur les plateformes de coopération régionale pour le développement et sur les coalitions thématiques. ONU-Habitat collaborera également avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour renforcer l'intégration des questions relatives aux villes et des démarches à l'échelle du territoire dans les bilans communs de pays et la formulation de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
- 15.12 Afin de mieux intégrer la durabilité environnementale et la protection de la biodiversité dans l'urbanification, ONU-Habitat continuera de renforcer sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il collaborera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme alimentaire mondial, le Conseil des maires pour les migrations et le Réseau des villes résilientes pour intégrer le développement urbain durable dans l'action menée en

faveur de la résilience et dans les interventions humanitaires et le relèvement urbain. Il collaborera avec l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance aux fins du suivi de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et de l'intégration de considérations sanitaires dans la planification. Il étoffera son partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour renforcer la part faite à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses travaux et initiatives.

- 15.13 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Des ressources extrabudgétaires non préaffectées suffisantes sont disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
 - b) Les pays restent attachés au Nouveau Programme pour les villes et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - c) Les autorités nationales et locales continuent de solliciter l'assistance technique d'ONU-Habitat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques, plans et stratégies relatifs aux villes ;
 - d) Des indicateurs urbains et des données et informations sur les villes sont utilisés pour la formulation de politiques et des mécanismes appropriés sont mis en place pour le suivi de l'impact et l'évaluation de la performance des villes ;
 - e) Les pays dans lesquels ONU-Habitat déploie des programmes de grande envergure maintiennent des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent la mise en œuvre de programmes et de projets.
- 15.14 ONU-Habitat prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment en exploitant son cadre de résultats stratégiques et sa politique et son plan d'action pour l'égalité des sexes. En outre, le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes conseille la Directrice exécutive sur la meilleure façon de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le cadre du développement urbain durable au moyen de ses programmes phares. En collaboration avec ONU-Femmes, ONU-Habitat continuera, à l'aide de moyens d'action, d'instruments législatifs et d'instruments de planification et d'investissement, de soutenir l'action menée par les États Membres pour obtenir des résultats intégrés, inclusifs et participatifs. Par exemple, il continuera de promouvoir des politiques foncières et des politiques du logement qui prennent en compte les questions de genre, permettent d'améliorer la sécurité des droits fonciers pour toutes et tous, en particulier les femmes, et traitent des domaines où convergent les objectifs de développement durable n^{os} 5 et 11.
- 15.15 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, ONU-Habitat continuera de travailler avec ses partenaires, notamment avec l'Union mondiale des aveugles et World Enabled, pour inscrire l'inclusion du handicap dans ses activités relatives aux programmes. Il mettra en œuvre un plan d'action garantissant l'inclusion du handicap dans l'ensemble des activités de l'organisation, mettra en évidence les bonnes pratiques et recensera les principaux domaines nécessitant un renforcement des capacités ainsi que des ressources et une assistance techniques. Le plan d'action permettra de consolider le cadre établi de garanties environnementales et sociales applicable à tous les projets et l'inclusion du handicap fera partie intégrante de chaque projet soumis pour approbation.
- 15.16 ONU-Habitat continuera de faire de l'inclusion sociale à la fois une fin et un moyen de s'attaquer aux questions intersectorielles relatives aux femmes et aux filles, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux enfants et aux jeunes. Il continuera également de mettre en place des plateformes et des mécanismes visant à associer les jeunes à son action, notamment le Conseil consultatif de la jeunesse d'ONU-Habitat et les centres polyvalents pour la jeunesse, ainsi que de créer des programmes essentiels dans les domaines des moyens de subsistance, de l'espace public et des changements climatiques. En 2024, il renouvellera également sa stratégie pour la jeunesse. ONU-Habitat continuera d'améliorer son approche visant à ne laisser personne de côté en se concentrant

sur la dimension spatiale de l'exclusion dans l'ensemble de ses activités, dans le plein respect des droits humains. Il s'efforcera notamment d'aider les États Membres à utiliser ses outils, ses mécanismes et ses documents normatifs pertinents. En outre, les domaines thématiques de la résilience et de la sécurité urbaine continueront d'être intégrés dans les activités du Programme.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 15.17 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne les retards, découlant de reports de 2021, pour ce qui est de fournir un appui technique à la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les sous-programmes. ONU-Habitat a continué de s'employer en priorité à faire œuvre de sensibilisation au sujet du Nouveau Programme pour les villes et de la poursuite du développement de cours en ligne connexes, disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU, afin de renforcer les activités de sensibilisation relatives au potentiel de transformation que revêt l'urbanisation durable, ce qui, en retour, pourrait faciliter un relèvement plus durable après la pandémie et contribuer à accélérer la réalisation des objectifs.
- 15.18 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19, ONU-Habitat s'est fondé sur ses objectifs et s'est employé, en tirant parti de sa base de données des indicateurs urbains mondiaux, à collecter des données relatives à la COVID-19 à l'échelle des villes, à cartographier les infrastructures et les services de base mis à la disposition des populations vivant dans des taudis et des établissements informels et à proposer aux villes un outil de suivi de leur état de préparation et de riposte à la crise sanitaire. En outre, dans l'édition 2022 du *World Cities Report*, ONU-Habitat a mis en évidence les principales conclusions qu'il avait formulées en vue de l'amélioration de la santé publique et de la mise en place d'économies urbaines résilientes. Il a également mis en œuvre des projets visant, par exemple, à rétablir la confiance dans l'utilisation de l'espace public et à renforcer les mesures de prévention de la COVID-19, en particulier dans les établissements informels.
- 15.19 ONU-Habitat continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au Programme en raison de la pandémie, notamment les modalités de réunion virtuelle pour les réunions des groupes d'experts, à la demande des États Membres et dans les limites des capacités existantes, permettant une participation plus large. Pour élargir son champ d'action, il concevra également des supports numériques d'apprentissage qui compléteront ses outils existants.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 15.20 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains	56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
42/146	Réalisation du droit à un logement convenable	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains	71/256 71/327 72/234	Nouveau Programme pour les villes Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale Participation des femmes au développement

74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030	76/183	Intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	77/170	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
76/136	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	77/173	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
76/137	Politiques et programmes mobilisant les jeunes		
76/140	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural		
76/141	Violence à l'égard des travailleuses migrantes	77/212	Le droit au développement

Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023	1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs		
1/3	Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Décision 1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Décisions du Conseil exécutif

2021/6	Programme de travail et budget, mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023, et harmonisation entre les cycles de planification du Programme et l'examen quadriennal complet des politiques	2022/5	Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023 ; questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat ; projet de programme de travail et de budget pour 2023
2022/1	État d'avancement du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023, et questions financières, budgétaires et administratives concernant le Programme	2022/6	Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ; communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 ; exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique
2022/2	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains		

Recommandations du Comité des représentants permanents

1/1	Application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session, en mai 2019	1/3	Rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial
1/2	Application de la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023		

Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	23/17	Développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	24/2	Renforcement des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les services urbains de base
20/6	Pratiques exemplaires, politiques efficaces et législation favorable à une urbanisation durable et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international	24/5	Réalisation du développement durable au moyen de politiques urbaines nationales
		24/7	L'élimination des bidonvilles : un défi mondial
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale	24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales	24/11	Promotion du développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes
21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans les logements destinés aux groupes à faible revenu	24/13	Activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays
21/8	Fonds ou mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles	25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources		
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres	25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle
		25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
22/9	Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains	25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres	26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
23/4	Développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité	26/5	Appui technique régional au logement et au développement urbain durables par les structures consultatives régionales
23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable	26/6	Forum urbain mondial
23/10	Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres	26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

Résolutions du Conseil économique et social

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat	2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2017/24	Établissements humains		

2022/7	Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030	2022/18	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
--------	---	---------	--

Sous-programme 1
Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

Résolutions de l'Assemblée générale

67/291	Assainissement pour tous	76/133	Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	76/153	Les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement
74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale	76/255	Intégration de la pratique courante de la bicyclette dans les systèmes de transports publics au service du développement durable
75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	77/183	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Sous-programme 2
Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Résolutions de l'Assemblée générale

76/189	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable
		77/211	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique

Résolutions du Conseil d'administration

24/3	Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
------	--

Résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
-----	---

Résolutions du Conseil économique et social

2021/29	Science, technologie et innovation au service du développement	2021/30	Les technologies libres au service du développement durable
---------	--	---------	---

Sous-programme 3
Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Résolutions de l'Assemblée générale

63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité	67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale
--------	--	--------	---

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	77/161	Promouvoir l'adoption d'initiatives zéro déchet pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030
73/228	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	77/162	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21
74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures	77/164 77/165	Réduction des risques de catastrophe Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
75/218	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	77/167	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable

Résolutions du Conseil d'administration

22/3 Villes et changements climatiques

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

5/5 Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable

Sous-programme 4 **Prévention et gestion efficaces des crises urbaines**

Résolutions de l'Assemblée générale

69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays	74/118 76/144	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	76/167	Aide et protection en faveur des personnes déplacées
73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño	76/214	Culture et développement durable
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement	77/176 77/199	Migrations internationales et développement Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

Résolutions du Conseil d'administration

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'être humain	23/18 26/2	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines
-------	--	---------------	--

Produits

15.21 On trouvera dans le tableau 15.1 les produits de portée générale retenus pour le Programme.

Tableau 15.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	–	1	1
1. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétaire général	1	–	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	17	17	29	15
Réunions ou séances :				
2. Organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	12	12	26	12
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	2	2	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	5	3	2	2
7. Publications phares d'ONU-Habitat	2	–	–	–
8. <i>World Cities Report</i>	1	1	1	1
9. Deuxième rapport quadriennal sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	1	1	–	–
10. Rapport annuel d'ONU-Habitat	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec tous les États Membres sur les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ; exposés aux États Membres sur les questions de développement durable et les processus connexes.				
Bases de données et supports numériques : Base de données des indicateurs urbains mondiaux, comptant quelque 2 700 utilisateurs et recensant 114 indicateurs urbains ; utilisation par tous les États Membres du cadre mondial de suivi des zones urbaines, visant à suivre l'application des recommandations issues de l'examen quadriennal complet.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports et dépliants consacrés au Nouveau Programme pour les villes, Forum urbain mondial, Journée mondiale de l'habitat et Journée mondiale des villes.				
Relations extérieures et relations avec les médias : entretiens et observations sur les rapports phares d'ONU-Habitat et <i>World Cities Report</i> ; Rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable n° 11 ; articles et blogs relatifs à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : Plateforme du Programme pour les villes (www.urbanagendaplatform.org) ; contenus destinés aux médias sociaux concernant le Nouveau Programme pour les villes et le Nouveau Programme pour les villes illustré, et contenus destinés aux médias sociaux concernant le <i>World Cities Report</i> et le rapport annuel d'ONU-Habitat.				

Activités d'évaluation

- 15.22 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :

- a) Évaluations menées par le Corps commun d'inspection :
 - Examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ([JIU/REP/2022/1](#)) ;
 - b) Évaluations menées par ONU-Habitat :
 - i) Évaluation du Programme d'ONU-Habitat pour des politiques urbaines nationales ;
 - ii) Évaluation du programme relatif au Forum urbain mondial (2018-2023).
- 15.23 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, sur la base des recommandations issues de l'évaluation du Programme pour des politiques urbaines nationales, ONU-Habitat a renforcé la gestion axée sur les résultats dans le cadre de ce programme en vue de l'élaboration de politiques urbaines nationales et de stratégies en faveur de villes intelligentes dans trois pays (République islamique d'Iran, Myanmar et Nigéria), en améliorant les indicateurs et en choisissant des niveaux de référence et des niveaux cibles adaptés afin de mesurer l'impact et les résultats. Les résultats et les recommandations issus de l'évaluation de la dixième session du Forum urbain mondial sont pris en compte pour la programmation de la onzième session et utilisés pour la programmation du prochain cycle de six ans du Forum. Les résultats et les recommandations issus de l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat mené par le Corps commun d'inspection continueront de servir à renforcer encore l'efficacité et l'efficacéité d'ONU-Habitat. Le rapport a été présenté au Conseil exécutif, qui a exprimé sa volonté de soutenir l'application des recommandations issues de l'examen.
- 15.24 Il est prévu qu'ONU-Habitat procède aux évaluations ci-après en 2024 :
- a) Évaluation finale de la stratégie de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau d'ONU-Habitat ;
 - b) Deux évaluations thématiques sur des questions liées à l'égalité des genres et à la jeunesse ;
 - c) Évaluation de la douzième session du Forum urbain mondial.

Programme de travail

Sous-programme 1

Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

Objectif

- 15.25 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les inégalités entre les communautés et au sein des communautés et de réduire la pauvreté dans le continuum urbain-rural grâce à un accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et à des espaces publics accessibles et sûrs, à un accès accru et sûr aux terres, à un logement convenable et abordable et à une croissance et à une régénération efficaces des établissements humains.

Stratégie

- 15.26 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à élaborer des instruments, des normes et des directives techniques qu'on diffusera auprès des États Membres et à favoriser la participation des villes partenaires et des autorités locales à des débats, à des activités d'appui entre pairs, à la mise en commun des meilleures pratiques, à des séances de formation et à d'autres initiatives de renforcement des capacités dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, à l'adaptation des objectifs de développement

durable aux contextes locaux et à l'élaboration de mesures de résilience climatique à faibles émissions ;

- b) à fournir une assistance technique, à renforcer les capacités institutionnelles et à mobiliser les autorités nationales, locales et régionales pour qu'elles améliorent leurs pratiques en matière de gestion des déchets et utilisent les ressources de manière plus rationnelle en repensant, en réduisant, en réutilisant et en recyclant les matériaux et les déchets avant et après utilisation ou consommation ;
- c) à apporter un appui technique aux États Membres en leur fournissant des moyens d'action, des instruments législatifs ainsi que des instruments de planification stratégique et de financement afin de les aider à mettre en place des politiques foncières et des politiques du logement qui soient intégrées, inclusives, à faibles émissions et résilientes face aux changements climatiques et qui tiennent compte des questions de genre ;
- d) à œuvrer en faveur de l'accès à un logement convenable, sûr et abordable et de la prévention des expulsions forcées illégales et à promouvoir l'application, dans le secteur du logement, de codes, de règlements ou de mécanismes de certification relatifs à la construction garantissant la viabilité de l'habitat ;
- e) à fournir une assistance technique aux autorités nationales et locales et aux villes qui souhaitent mettre au point des interventions en faveur de la transformation, de l'expansion et de la régénération urbaines et à aider les villes partenaires à structurer les diverses approches durables de la régénération urbaine grâce à l'élaboration de plans, de politiques, de solutions de logement variées, adéquates et abordables, de directives techniques et d'instruments concrets conformes aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et aux principes de l'urbanisation durable ;
- f) à aider les autorités nationales et locales à lutter contre les inégalités structurelles mises en évidence par la pandémie et à élargir l'accès aux services de base et aux services sociaux, à la mobilité durable et à des espaces publics sûrs, en particulier en menant des actions porteuses de transformation qui ciblent le sans-abrisme, les taudis et les établissements informels et permettent d'aider en premier les personnes les plus vulnérables, et, pour ce faire, à diffuser des outils, des pratiques exemplaires et des orientations techniques.

15.27 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 14 et 15.

15.28 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les espaces publics seront plus sûrs, plus accessibles, ouverts à toutes et à tous et pris en compte dans l'élaboration, aux niveaux local et national, de politiques urbaines, à laquelle participera un large éventail de parties prenantes appuyant l'adaptation d'actions porteuses de transformation dans les zones urbaines, en particulier pour les populations les plus vulnérables ;
- b) Un plus grand nombre de personnes auront accès, dans les zones urbaines, à un logement convenable et abordable qui soit à faibles émissions et les décideurs, en particulier les autorités locales et régionales, seront mieux à même de mettre en œuvre des mesures durables porteuses de transformation, notamment des systèmes de gouvernance foncière ;
- c) Des zones urbaines seront régénérées et transformées de manière durable et intégrée en des quartiers résilients face aux changements climatiques, inclusifs sur les plans social et économique et offrant une meilleure qualité de vie à toutes et à tous, notamment un meilleur accès aux services de base.

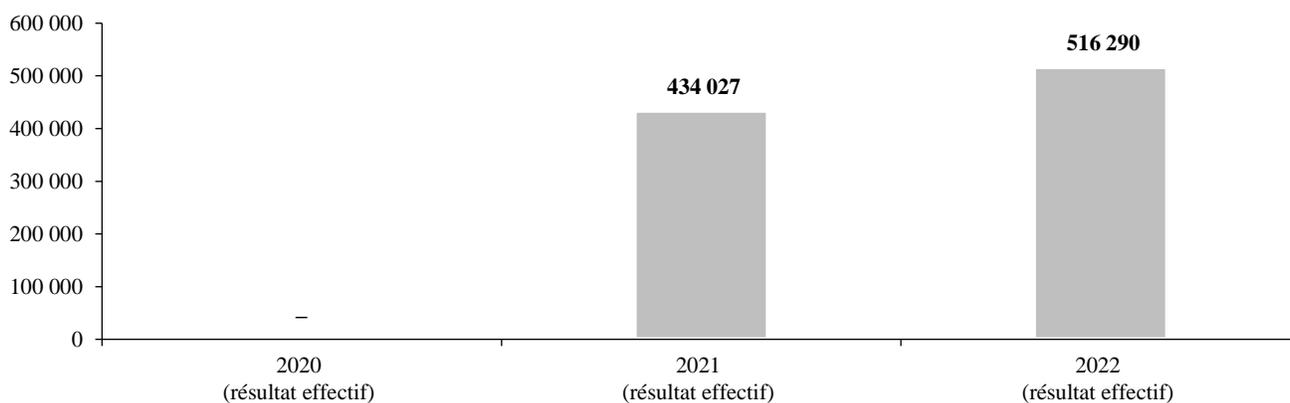
Exécution du programme en 2022

Meilleur accès à la terre et aux droits de propriété, à la régénération urbaine, aux services de base et aux espaces publics en Afghanistan

- 15.29 En Afghanistan, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'accès aux services de base, à des espaces publics plus sûrs et à une croissance et un renouveau effectifs des établissements humains. La majorité de la population n'a toujours pas accès aux infrastructures publiques nécessaires à la prestation de services de base équitables et de qualité. Dans le cadre du sous-programme, des compétences spécialisées ont été mises à disposition et des projets ont été lancés au titre d'une série d'initiatives et de programmes des Nations Unies, notamment l'initiative « Emergency Support to Afghanistan Settlements and Communities » (Aide d'urgence aux communautés et aux établissements afghans). Dans le cadre de cette initiative, les communautés ont bénéficié d'un soutien sous la forme d'une cartographie participative de l'utilisation des terres, d'une cartographie des risques et des vulnérabilités, d'une évaluation des infrastructures et d'une planification de l'action à mener au niveau local. Le sous-programme a permis de construire et de remettre en état des routes communautaires, des murs de soutènement, des buses et des ponts, des canaux d'irrigation, des installations sanitaires, des systèmes d'approvisionnement en eau et des lampadaires solaires. Ces mesures ont ouvert l'accès à des services de base équitables, s'agissant notamment de services de santé, d'eau potable, d'électricité et de moyens de subsistance, tout en renforçant les droits fonciers communaux et le droit de propriété, ce qui a permis aux communautés afghanes de bénéficier d'une plus grande égalité d'accès à la terre et à des établissements durables.
- 15.30 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.I).

Figure 15.I

Mesure des résultats : nombre de personnes en Afghanistan ayant accès à des services de base équitables grâce à l'amélioration des infrastructures (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : accès accru aux services de base, à la mobilité durable et aux programmes d'assainissement des quartiers insalubres pour renforcer la résilience des populations vivant dans des taudis et des établissements informels face à des pandémies comme celle de la COVID-19

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

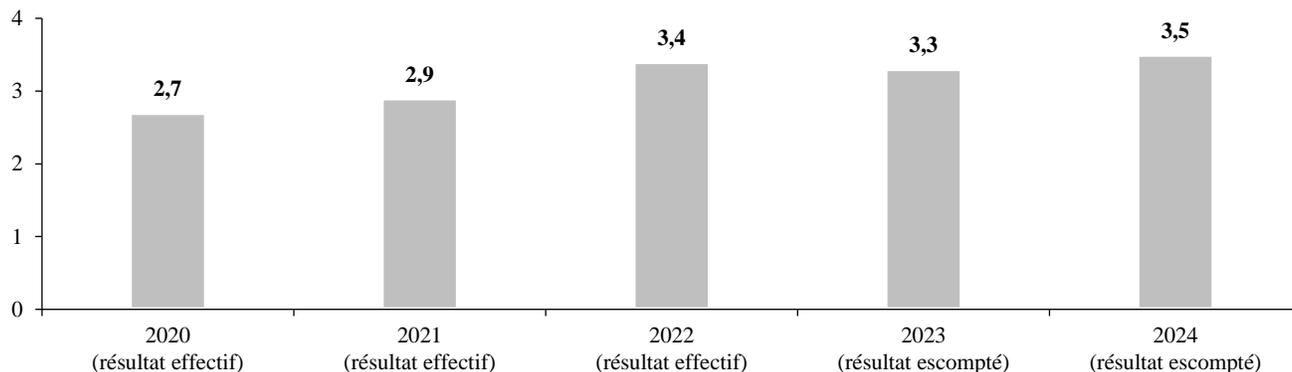
- 15.31 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé 3,4 millions de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 45 pays à avoir accès aux services de base, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 3,1 millions de personnes.

15.32 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.II).

Figure 15.II

Mesure des résultats : nombre de personnes vivant dans des taudis et des établissements informels dans 45 pays qui ont accès aux services de base (résultat cumulé)

(Millions de personnes)



Résultat 2 : amélioration et extension des services fournis par les prestataires locaux de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement

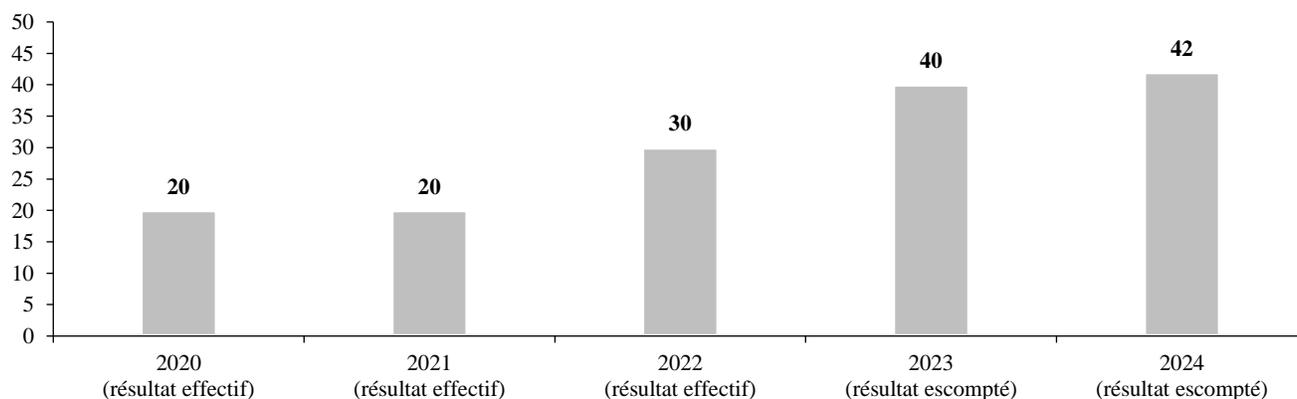
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

15.33 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé 30 opérateurs locaux du secteur de l'assainissement à fournir des services d'assainissement plus inclusifs grâce à des partenariats entre opérateurs, des formations, des ateliers et des visites d'observation, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

15.34 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.III).

Figure 15.III

Mesure des résultats : nombre d'opérateurs locaux du secteur de l'assainissement fournissant des services d'assainissement plus inclusifs (résultat cumulé)



Résultat 3 : des villes et des communautés inclusives grâce à la régénération urbaine

Projet de plan-programme pour 2024

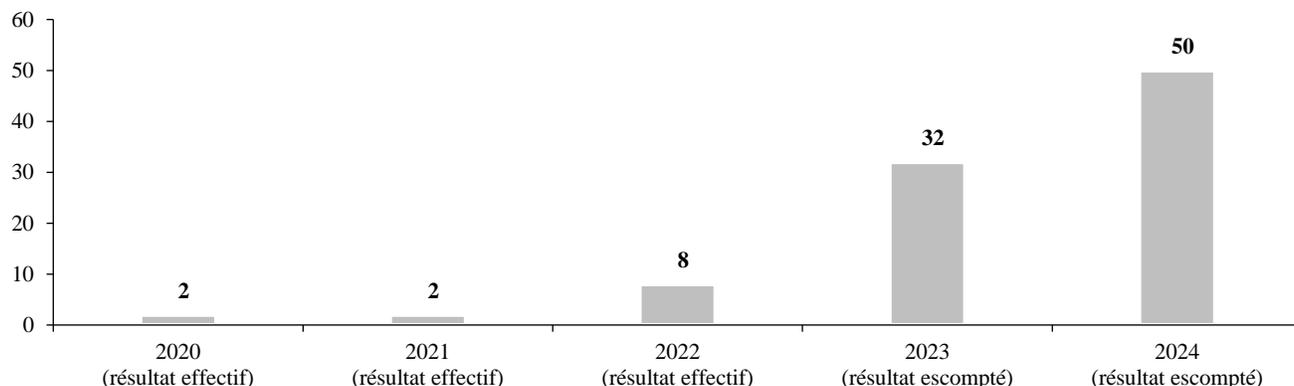
15.35 De nombreuses villes comportent des zones où se chevauchent des privations multiples et où se concentre l'exclusion socioéconomique et spatiale. Ces zones connaissent des niveaux plus élevés de pauvreté, de chômage et de criminalité et sont davantage exposées à des risques de chocs et de menaces écologiques. La régénération urbaine inclusive et durable est un outil de planification puissant pour la création de valeur sociale, la prospérité économique partagée et la résilience environnementale. Il est essentiel de préserver, de protéger et de renforcer les atouts locaux (caractéristiques écologiques, bâtiments historiques, traditions et culture) en adaptant les structures existantes à de nouvelles utilisations et à de nouvelles dynamiques. Dans le cadre du sous-programme, des villes ont bénéficié d'un appui pour élaborer des processus de planification stratégique de la régénération urbaine, des plans d'aménagement urbain inclusifs et des activités de développement économique local, notamment en ce qui concerne le secteur de la création et le patrimoine, la participation des communautés et des parties prenantes, la mobilisation des ressources en faveur d'une régénération urbaine inclusive, les espaces et services publics, le logement, les réseaux de mobilité, les quartiers inclusifs du point de vue du genre et de l'âge, l'efficacité énergétique et la résilience face aux changements climatiques.

Enseignements tirés et changements prévus

15.36 L'enseignement tiré est le suivant : la participation des communautés à toutes les phases des processus de régénération urbaine a permis d'améliorer à la fois la pertinence et l'appropriation des résultats. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on contribuera à l'adoption et à la mise en œuvre d'initiatives de régénération urbaine en partenariat avec 50 villes et on apportera un soutien ciblé aux initiatives menées par les communautés et tenant compte de leurs besoins, notamment des projets, des politiques et des supports de connaissance inclusifs. Dans le cadre du sous-programme, on élaborera des lignes directrices relatives à la régénération urbaine, qui comprendront des outils utilisés par les organisations locales afin d'accroître leurs capacités et leurs savoir-faire en matière de conception, de financement et de gestion des initiatives de régénération de proximité.

15.37 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.IV).

Figure 15.IV
Mesure des résultats : nombre de villes partenaires ayant mis en œuvre des initiatives de régénération des villes et des territoires (résultat cumulé)



Produits

15.38 On trouvera dans le tableau 15.2 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 15.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	1	–
Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes de développement social inclusif visant à lutter contre le sans-abrisme	–	–	1	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	36	36	36	38
1. Projets relatifs aux services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides, et espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles	12	12	12	14
2. Projets d'élaboration de politiques nationales et locales visant à préserver le patrimoine et les paysages urbains historiques et la culture	1	1	1	1
3. Projets concernant le logement, l'amélioration des taudis, les modes de financement novateurs pour le secteur du logement et la réaffectation des terres, ainsi que la rénovation et la régénération urbaines et territoriales intégrées	8	8	8	9
4. Projets concernant la sécurité des droits fonciers, le financement reposant sur les actifs fonciers et la mise en œuvre de la note d'orientation du Secrétaire général sur la terre et les conflits	7	7	7	7
5. Projets concernant la planification urbaine et territoriale intégrée et l'élaboration de lois en vue d'une planification efficace	6	6	6	5
6. Projets concernant la surveillance urbaine et l'élaboration de politiques de prévention de la criminalité et d'amélioration de la sécurité des populations et de la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains qui sont fondées sur des données factuelles	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	49	49	53	58
7. Ateliers et activités de formation sur les services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides	20	20	20	23
8. Ateliers et activités de formation sur l'amélioration des taudis, le logement, la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la régénération et la croissance des villes, la gouvernance de la planification urbaine, les espaces publics, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain ainsi que la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine	12	12	12	13
9. Ateliers mondiaux et régionaux de formation concernant les terres, le logement, l'amélioration des taudis, les bureaux d'étude sur le logement et les plateformes de professionnels	5	5	5	6
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes	1	1	5	5
11. Séances de formation sur les politiques, la planification et la conception, la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données	8	8	8	7

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
12. Séances de formation sur la terre et les conflits et sur le régime foncier, la gouvernance et le financement et réunions de groupes d'experts sur la gouvernance des terres urbaines dans la région des États arabes	3	3	3	3
Publications (nombre de publications)	3	3	1	3
13. Publication concernant le régime foncier et la dégradation des terres	1	1	–	1
14. Publication concernant la gouvernance foncière	1	1	–	1
15. Publication sur la question du logement abordable et durable, y compris le problème du sans-abrisme	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	12	11	13
16. Recueils de politiques, de plans, de bonnes pratiques et de données d'expérience concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines	1	1	1	1
17. Pratiques optimales, guides, normes et études de cas concernant l'accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics	2	2	2	3
18. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace visant à réduire la pauvreté et les inégalités spatiales	1	1	1	1
19. Directives relatives au droit à un logement convenable et à la prévention du sans-abrisme parmi les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes migrantes	1	1	1	1
20. Série de guides sur la mise en place de mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs en matière de préservation et de régénération	1	1	1	1
21. Instruments, profils de logement et directives techniques destinés aux responsables municipaux et portant sur la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes de logements abordables et durables et d'amélioration des taudis	2	2	2	2
22. Séries de guides et d'outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité des droits fonciers	1	1	1	1
23. Directives et manuels concernant l'amélioration des taudis	2	2	2	2
24. Directives concernant la planification des quartiers, et plus particulièrement la participation et la régénération inclusive	–	1	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture, aux États Membres qui en font la demande, de conseils techniques concernant la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable ; fourniture, à 45 États Membres, de services consultatifs concernant les services urbains de base et l'amélioration intégrée et inclusive des taudis ; fourniture, à différentes parties prenantes (autorités nationales et locales, société civile, secteur privé et établissements d'enseignement supérieur), de services consultatifs sur le droit de toutes et tous à un logement et la sécurité des droits fonciers, sur la réforme du droit urbain et la gestion efficace de la régénération et de la croissance urbaines et sur l'administration et la gestion des terres urbaines.

Bases de données et supports numériques : base de données UrbanLex sur le droit urbain ; supports numériques sur les engagements pris au niveau mondial en ce qui concerne les terres, le logement, les services urbains de base, la mobilité, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, la qualité de l'air, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci et le patrimoine culturel.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réseaux, dont le Réseau mondial sur les espaces publics ; prix récompensant les pratiques optimales ; plan d'action mondial pour transformer les établissements informels et les taudis à l'horizon 2030, manifestations réunissant environ 500 participants, brochures, dépliants et coups de projecteur sur l'amélioration des taudis, la régénération urbaine, les espaces publics et les logements, la gouvernance et la gestion des terres urbaines.

Relations extérieures et relations avec les médias : dossiers destinés aux médias, communiqués de presse, articles en ligne et contenu sur les médias sociaux consacrés aux villes inclusives.

Plateformes numériques et contenus multimédias : documentaires vidéo, infographies, présentations et webinaires et 2 plateformes numériques ouvertes concernant la sécurité urbaine, le patrimoine, la régénération et la croissance des villes.

Sous-programme 2 Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Objectif

- 15.39 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité, une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement, et un déploiement plus large des technologies d'avant-garde et des innovations.

Stratégie

- 15.40 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à aider les États Membres et d'autres partenaires à l'aide des activités suivantes : formulation de politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels, intégrés à des systèmes de planification, de stratégie et de financement à l'échelle de l'État ; transfert de connaissances ; renforcement des capacités ; mise au point d'instruments de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux ;
 - b) à apporter aux villes une assistance technique, un soutien au renforcement des capacités et des services consultatifs, afin :
 - i) de les aider à adopter des méthodes de budgétisation participative et responsable, à optimiser les revenus locaux grâce à la collecte de données, à la transformation numérique et à la constitution de bases de données municipales, et à tirer parti de sources de capitaux privés afin de parvenir à un développement urbain durable ;
 - ii) de les aider à être mieux à même de proposer, de tester et d'appliquer efficacement des technologies d'avant-garde et des innovations à dimension humaine, telles que les réseaux de capteurs, les communications de machine à machine, l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et augmentée, les systèmes d'information géographique, la télédétection, le traitement des mégadonnées et la visualisation ;
 - c) à faire fond sur les enseignements tirés des difficultés que la pandémie a créées s'agissant de la génération de revenus locaux pour élaborer des politiques adaptées et fournir une assistance technique, en mettant l'accent sur la collecte des revenus générés localement, y compris le financement reposant sur les actifs fonciers, et sur une gestion efficace des finances publiques locales.
- 15.41 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9, 10 et 11.
- 15.42 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Le développement territorial sera équilibré, les établissements humains seront mieux connectés et une action sera menée pour améliorer l'inclusion sociale, réduire la pauvreté et lutter contre les changements climatiques ;

- b) Les collectivités locales entreprendront des réformes institutionnelles et juridiques qui permettront de dégager des ressources financières additionnelles, notamment en s'appuyant sur des partenariats public-privé et en recourant à des instruments de financement et de création de revenus fondés sur le foncier ;
- c) Les villes disposeront de moyens plus robustes pour réduire les inégalités et les fractures sociale, spatiale et numérique.

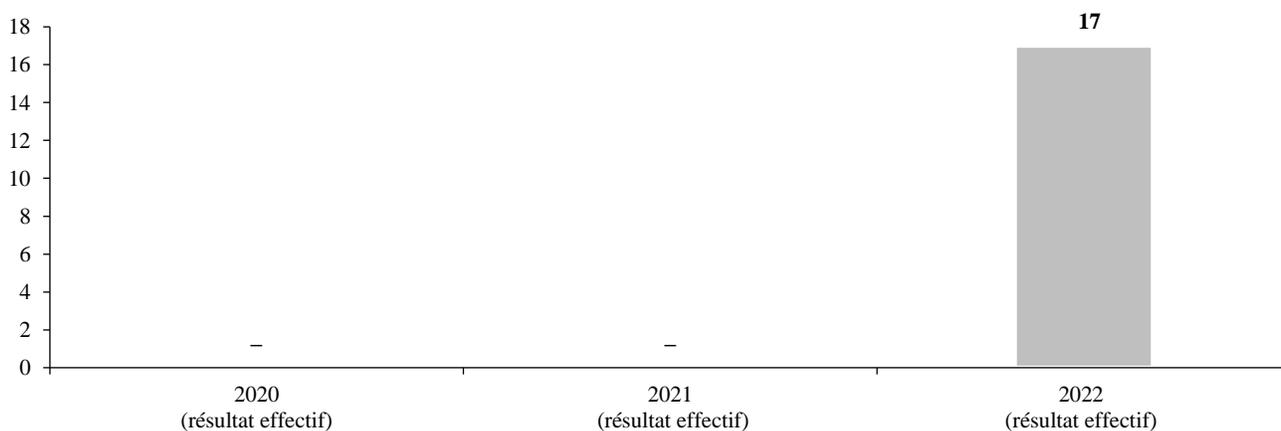
Exécution du programme en 2022

Renforcement de la mobilisation des administrations locales en faveur du développement régional dans les villes et territoires de la région nord-est du Brésil

- 15.43 La planification d'un développement intégré et inclusif est un défi dans un pays très peuplé comme le Brésil. Avec un taux d'urbanisation de 85 %⁷, une population estimée à plus de 210 millions d'habitants et 5 570 municipalités, sa taille, sa complexité et son niveau de décentralisation font qu'il est difficile pour les villes d'établir et de définir des priorités et des modèles de gouvernance, ainsi que de financer et de mettre en œuvre des infrastructures et des services urbains. Face à ces enjeux, et à la demande de l'État Membre, ONU-Habitat a fourni un appui pour accroître les capacités du Gouvernement s'agissant de la mise en œuvre de programmes mondiaux de développement, de la planification urbaine et régionale, de l'administration numérique, du développement de villes intelligentes centrées sur les personnes et de la gestion métropolitaine, à établir ou à renforcer les mécanismes et les structures permettant aux municipalités d'adopter des solutions de collaboration aux fins du développement territorial, et à promouvoir le développement urbain et la coopération à l'échelle infranationale et entre les différents domaines de compétence. Ces efforts ont permis de renforcer la capacité de 31 municipalités de la région nord-est du Brésil à œuvrer de concert au développement de leur région, conformément aux programmes mondiaux de développement et aux cadres d'ONU-Habitat. Ils ont également permis à 17 municipalités de s'engager à travailler en réseau pour lutter contre les inégalités et combler la fracture sociale et la fracture spatiale en signant la lettre d'engagement du G52, un réseau de villes œuvrant en faveur du développement durable de la région.
- 15.44 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.V).

Figure 15.V

Mesure des résultats : nombre d'autorités infranationales du nord-est du Brésil s'étant formellement engagées en faveur du développement durable de la région



⁷ ONU-Habitat, *World Cities Report 2022* (voir note de bas de page 1), Annexe statistique.

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : adoption par les villes d'une approche à dimension humaine en matière d'innovation urbaine, de technologies numériques, de villes intelligentes et d'urbanisation

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 15.45 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 30 collectivités locales adoptent des stratégies de développement de villes intelligentes centrées sur les personnes et tirent parti d'innovations qui réduisent la fracture numérique, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 20 collectivités locales.
- 15.46 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.3).

Tableau 15.3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
10 villes bénéficient d'un programme phare sur les villes intelligentes à dimension humaine	5 collectivités locales ont adopté des stratégies à dimension humaine en matière de transformation numérique et de développement de villes intelligentes qui réduisent la fracture numérique	30 collectivités locales ont adopté des stratégies de développement de villes intelligentes centrées sur les personnes et tirent parti d'innovations qui réduisent la fracture numérique	25 collectivités locales mettent en œuvre des stratégies en matière de transformation numérique et de développement de villes intelligentes et tirent parti d'innovations qui réduisent la fracture numérique	25 collectivités locales mettent en œuvre des stratégies de développement de villes intelligentes centrées sur les personnes, œuvrent en faveur de l'inclusion numérique, mettent en place des outils innovants ou utilisent plus efficacement les données, les outils innovants et les solutions numériques pour la durabilité urbaine

Résultat 2 : plans régionaux de développement territorial en Éthiopie visant à accroître la prospérité et à assurer un développement socioéconomique équilibré

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 15.47 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la capacité des institutions de planification et de développement économique de 10 États régionaux de l'Éthiopie à élaborer et à mettre en œuvre des plans régionaux de développement territorial, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée. La cible n'a pas été atteinte en raison de retards pris en matière de logistique et de l'inaccessibilité des zones, qui ont ralenti l'exécution des activités de projet lors de la phase d'analyse de la situation.
- 15.48 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.4).

Tableau 15.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Les autorités régionales en Éthiopie appuient la réalisation d'études économiques et spatiales locales dans 10 régions	La capacité des institutions de planification et de développement économique dans 10 États régionaux de l'Éthiopie à élaborer et à mettre en œuvre des plans régionaux de développement territorial a été renforcée	Les autorités régionales approuvent 10 plans régionaux de développement territorial	Les autorités régionales approuvent 10 plans régionaux de développement territorial

Résultat 3 : des examens locaux volontaires pour améliorer le partage de la prospérité dans les villes et les régions dans le monde grâce à l'adaptation des objectifs de développement durable à l'échelle locale

Projet de plan-programme pour 2024

15.49 Les examens locaux volontaires sont l'instrument privilégié par les administrations locales et régionales pour rendre compte des progrès qu'elles accomplissent dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme permet d'atteindre un meilleur développement économique inclusif en guidant les administrations locales et régionales dans la préparation d'examens locaux volontaires et contribue à catalyser l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales. De nouvelles villes expriment régulièrement leur intérêt à rejoindre ce mouvement mondial. ONU-Habitat fournit une assistance par l'intermédiaire de la coopération technique, de partenariats stratégiques, du développement des connaissances, de l'apprentissage et du renforcement des capacités, ainsi que d'activités de mobilisation menées au niveau mondial.

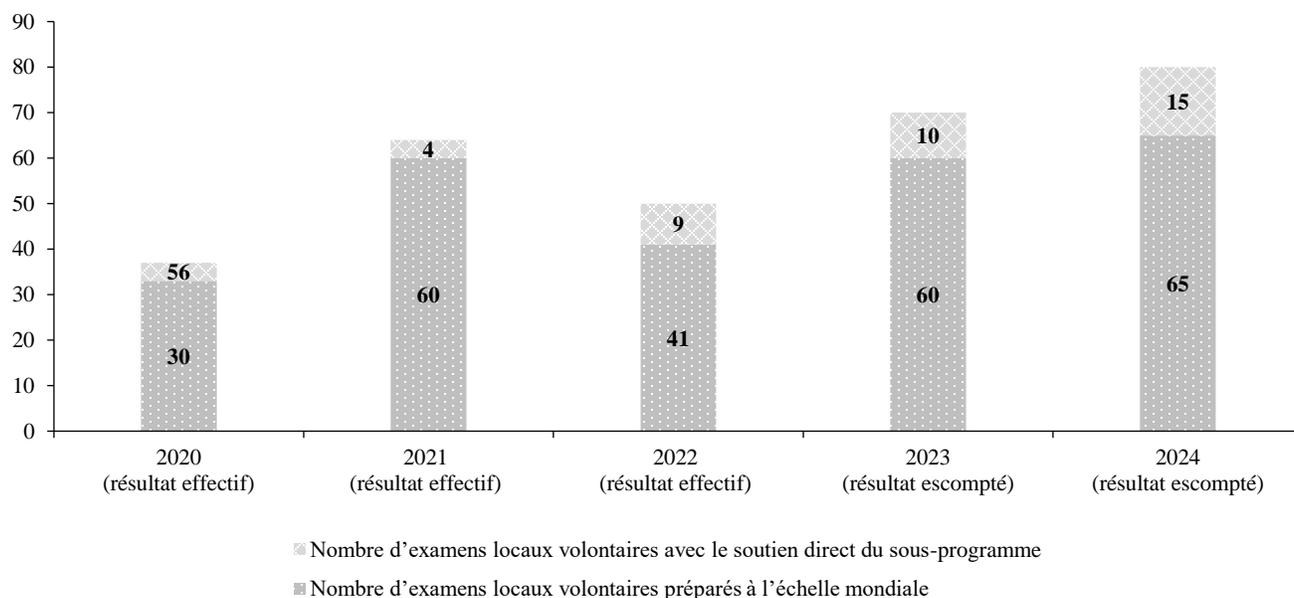
Enseignements tirés et changements prévus

15.50 L'enseignement tiré est le suivant : on constate une hausse de la demande pour aider les villes à renforcer la méthodologie de l'examen local volontaire et à accroître la disponibilité de données harmonisées au niveau local. Sans données ventilées adéquates, les villes ne sont pas en mesure de suivre les progrès accomplis et d'élaborer et d'adapter leurs plans et politiques en conséquence. En outre, le manque d'harmonisation des données entre les pays et les régions limite la cohérence et la comparabilité des examens locaux volontaires. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on pilotera le cadre mondial de suivi des zones urbaines pour guider les administrations locales et régionales dans l'élaboration d'examens locaux volontaires, comme moyen de soutenir le développement d'écosystèmes de données au niveau local, y compris la collecte et la ventilation des données. Grâce au processus d'examen local volontaire, on fournira également aux villes une analyse ciblée des stratégies et un appui au renforcement des capacités pour exploiter le potentiel des examens locaux volontaires afin d'informer et d'orienter la planification urbaine et les processus politiques.

15.51 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VI).

Figure 15.VI

Mesure de performance : nombre d'examens locaux volontaires préparés par les administrations locales et régionales (résultat annuel)



Produits

15.52 On trouvera dans le tableau 15.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 15.5

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	29	29	29	27
1. Projets sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et l'aménagement urbains, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement territorial intégré, et la planification, l'expansion et l'aménagement des villes	14	14	14	13
2. Projets sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales et le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	7	7	7	6
3. Projets sur les meilleures pratiques, les centres d'excellence, les partenariats avec les universités, les indices de prospérité, les technologies d'avant-garde et les cadres juridiques et de gouvernance visant à favoriser un développement durable, inclusif et novateur des villes et des régions	8	8	8	8
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	39	39	39	41
4. Débats, séminaires, ateliers et stages de formation sur la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale et les politiques urbaines nationales	25	25	25	26

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
5. Stages de formation et ateliers sur l'informatique et les communications, l'innovation, les technologies d'avant-garde, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	6	6	6	6
6. Stages de formation et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale	8	8	8	9
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
7. Rapports nationaux sur les villes	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	11	11	12
8. Activités ou documents techniques concernant la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, les politiques urbaines nationales et les villes intelligentes centrées sur les personnes	5	5	5	6
9. Activités ou documents techniques concernant la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales et le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	3	3	3	3
10. Activités ou documents techniques concernant les technologies d'avant-garde et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	3	3	3	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs à 20 États Membres concernant les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes, le financement du développement urbain durable, les villes intelligentes et les cadres de mobilisation axés sur le secteur privé.				
Bases de données et supports numériques : base de données sur les politiques urbaines nationales d'environ 160 pays ; recueil d'études de cas sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales ; base de données mondiale sur les municipalités, qui comprend 50 pays et environ 110 villes.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, dépliants, profils et manifestations sur les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes, le financement du développement urbain durable, les villes intelligentes et les cadres de mobilisation axés sur le secteur privé.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus destinés aux comptes de médias sociaux.				

Sous-programme 3 Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Objectif

- 15.53 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, une utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques, et l'adaptation réelle de la population locale et des infrastructures aux changements climatiques.

Stratégie

- 15.54 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à fournir un appui technique pour la conception de villes à faible émission de carbone qui tiennent compte des nouveaux risques climatiques, pour les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques, pour la fourniture de services de base et pour l'intégration de stratégies de développement à faible émission et de stratégies relatives à la qualité de l'air dans les stratégies de mobilité urbaine, d'espace public et d'urbanisation ;
 - b) à aider les États Membres qui en font la demande à adopter des démarches durables en faveur de l'action climatique en milieu urbain en leur fournissant une assistance dans les domaines suivants : technologies innovantes, transfert de connaissances, renforcement des capacités, données et élaboration d'une base de données factuelles, conseils sur les politiques à suivre et participation collégiale à des réseaux régionaux et mondiaux ;
 - c) à aider les États Membres à intégrer la dimension urbaine dans les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation et les autres politiques, stratégies et plans nationaux de lutte contre les changements climatiques, et à appuyer leur mise en œuvre à tous les niveaux de gouvernement ;
 - d) à encourager les solutions en faveur de la protection de l'environnement urbain et périurbain, de la rénovation, de la restauration et des espaces publics, ainsi que de la gestion intégrée des déchets solides et des déchets plastiques en mer en élaborant des outils et des directives et en menant des projets sur le terrain ;
 - e) à aider les États Membres à mettre au point des technologies à faible consommation d'énergie et permettant une utilisation rationnelle des ressources et à élaborer des normes pour les bâtiments et les services urbains de base ainsi qu'à intégrer les principes d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle des ressources dans les codes de construction et de planification qui leur sont propres ;
 - f) à fournir une assistance en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de lois, la planification et l'aménagement du milieu urbain, la gouvernance multiniveaux et les instruments d'investissement, notamment par l'intermédiaire du programme phare d'ONU-Habitat intitulé « RISE-UP : Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui est axé sur la mobilisation d'investissements pour faire face aux problèmes de résilience aux changements climatiques qui touchent les populations vulnérables des villes ;
 - g) à appuyer la mise en œuvre d'initiatives mondiales d'adaptation, notamment le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national ;
 - h) à promouvoir une démarche intégrée en matière de développement socioéconomique et de résilience climatique et sanitaire en fournissant des conseils techniques sur les technologies, les processus et les possibilités d'investissement.
- 15.55 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.
- 15.56 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une action climatique multidimensionnelle et un aménagement du milieu urbain par les États Membres et les villes partenaires qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, renforcent la résilience climatique des systèmes urbains et des communautés, préservent, régénèrent et restaurent la biodiversité urbaine et réduisent la pollution de l'air et de l'eau ;
 - b) La mobilisation de ressources financières supplémentaires en faveur de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et sous-national ;

- c) Les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques des États Membres intègrent les dimensions urbaines ;
- d) Les villes, établissements humains et communautés sont plus résilients face aux changements climatiques et aux pandémies.

Exécution du programme en 2022

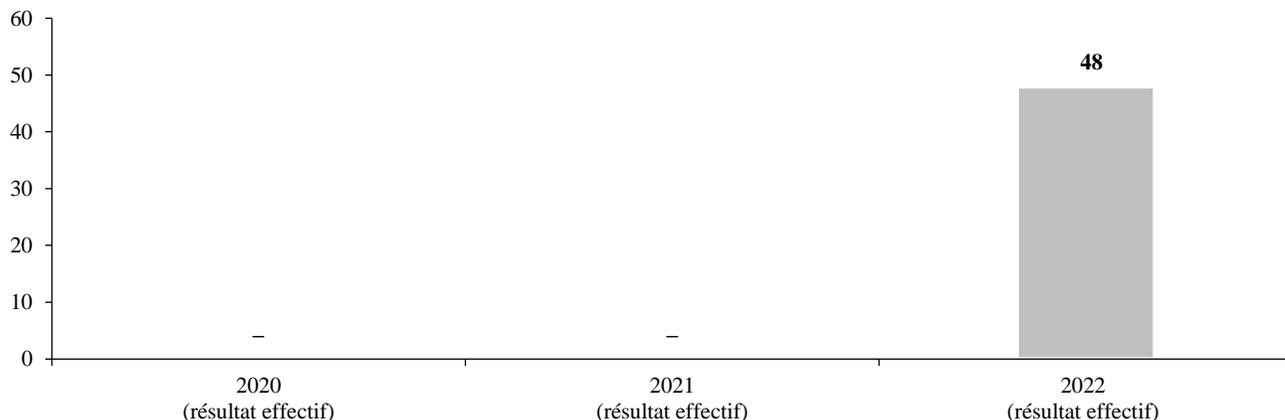
Renforcement de la mobilisation en faveur d'une action climatique multiniveaux et intersectorielle

- 15.57 Les administrations nationales jouent un rôle central dans l'accélération des mesures climatiques prises à l'échelle infranationale et dans la mise en place d'un environnement propice à l'élaboration et à la mise en œuvre par les acteurs urbains et locaux de nouveaux engagements en matière de climat. En mars 2022, les États Membres ont demandé à la Directrice exécutive d'étudier avec la présidence de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) la possibilité d'organiser une réunion ministérielle sur le logement et le développement urbain consacrée aux villes et aux changements climatiques. Dans le cadre du sous-programme, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que les administrations locales et les organisations de la société civile, on a aidé la présidence de la Conférence des Parties à organiser la première réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques, qui s'est tenue le 17 novembre 2022. À cette réunion ont participé les délégations de haut niveau de 48 pays et plus de 40 maires et responsables municipaux, ainsi que des organismes des Nations Unies, des réseaux de collectivités locales et des organisations de la société civile. L'initiative SURGe (Sustainable Urban Resilience for the Next Generation) de la présidence de la COP27, coordonnée par ONU-Habitat et facilitée par ICLEI – Local Governments for Sustainability (Gouvernements locaux pour le développement durable)⁸ – a été lancée à l'occasion. Elle vise à renforcer et à accélérer l'action climatique au niveau local et urbain par l'intermédiaire d'une gouvernance, d'une mobilisation et d'une mise en œuvre à plusieurs niveaux grâce à cinq pistes intégrées, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de Paris pour le climat et du Programme 2030.
- 15.58 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VII).

⁸ ICLEI – Local Governments for Sustainability assure le secrétariat du groupe des administrations locales et des autorités municipales pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Figure 15.VII

Mesure des résultats : administrations nationales s'étant engagées à mener une action climatique multinationale et intersectorielle dans le cadre de l'initiative SURGe (Sustainable Urban Resilience for the Next Generation)



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : action participative de renforcement de la résilience urbaine en Afrique subsaharienne

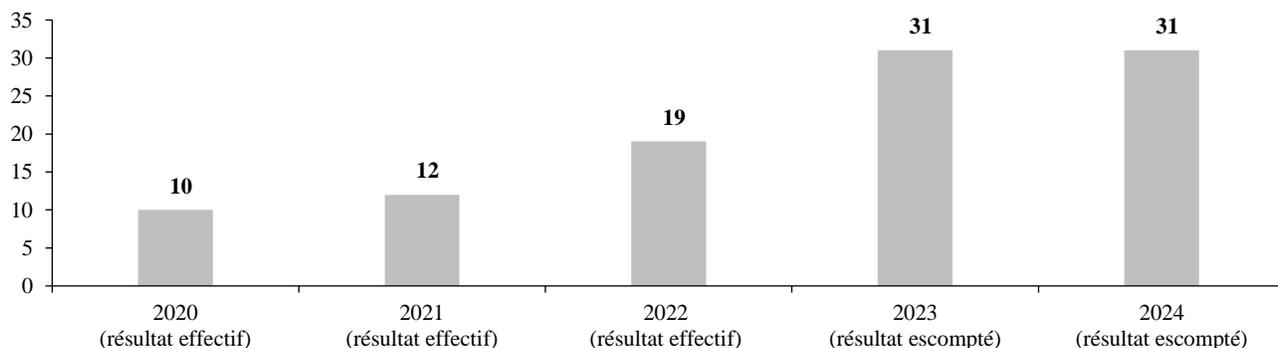
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

15.59 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les autorités locales répondent à des risques et à des vulnérabilités spécifiques tels que la sécheresse, les inondations et la hausse des mouvements migratoires entre zones rurales et zones urbaines, avec l'élaboration de 19 cadres d'action distincts pour la résilience en Afrique subsaharienne, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 18 cadres.

15.60 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VIII).

Figure 15.VIII

Mesure des résultats : nombre de cadres d'action distincts pour la résilience élaborés en Afrique subsaharienne (résultat cumulé)



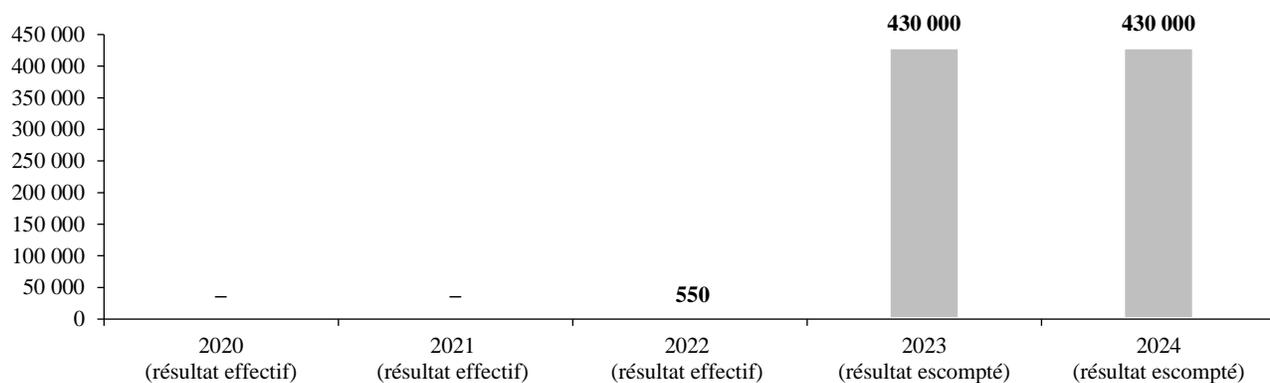
Résultat 2 : renforcement de la résilience climatique des communautés urbaines en Jordanie et au Liban

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 15.61 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis à 550 personnes en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne de bénéficier de mesures d’adaptation aux changements climatiques, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir 900 personnes. La cible n’a pas été atteinte en raison de problèmes logistiques liés à la mise en œuvre des activités de projet.
- 15.62 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.IX).

Figure 15.IX

Mesure des résultats : nombre de personnes en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne ayant bénéficié des mesures d’adaptation aux changements climatiques définies dans les plans cadres (résultat cumulé)



Résultat 3 : des solutions fondées sur la nature pour améliorer les moyens de subsistance et la résilience des communautés pauvres vivant en milieu urbain

Projet de plan-programme pour 2024

- 15.63 L’un des principaux défis de l’adaptation aux changements climatiques est de savoir comment renforcer la résilience de plus de 3 milliards de personnes très vulnérables aux changements climatiques et de plus d’un milliard de personnes vivant dans des zones d’implantation sauvage⁹. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé 20 villes à élaborer des solutions fondées sur la nature¹⁰ pour renforcer la résilience aux changements climatiques, restaurer et protéger la biodiversité et contribuer à des moyens de subsistance durables et à la sécurité alimentaire. Parmi les mesures prises, on compte : des mesures de réhabilitation des mangroves à Morondava (Madagascar) ; la stabilisation des pentes et la réhabilitation des berges à Lilongwe et à Honiara ; la protection contre les inondations urbaines grâce à l’infiltration naturelle à Amman. Dans le cadre du sous-programme, on a également mis au point un programme de formation sur l’adaptation fondée sur les écosystèmes urbains en vue d’étendre les services fournis dans le cadre du sous-programme à d’autres administrations nationales et locales.

⁹ Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability, Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d’évaluation du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat* (Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, et New York, États-Unis, 2022).

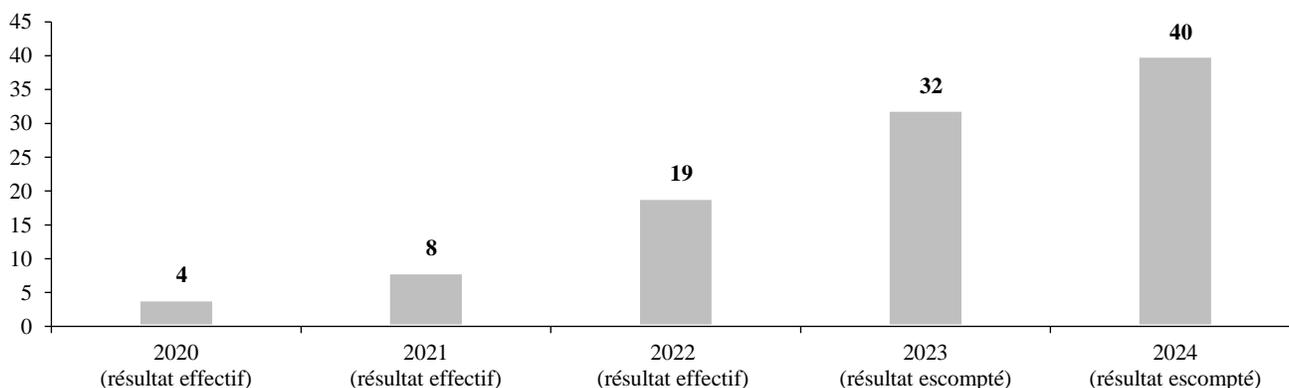
¹⁰ Assemblée des Nations Unies pour l’environnement du Programme des Nations Unies pour l’environnement, résolution 5/5.

Enseignements tirés et changements prévus

- 15.64 Les enseignements tirés sont les suivants : les solutions fondées sur la nature peuvent contribuer à renforcer la résilience des communautés urbaines les plus vulnérables et devraient être intégrées à l'appui stratégique et technique que fournit le Programme. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la collaboration avec d'autres sous-programmes afin d'intégrer des solutions fondées sur la nature dans leurs activités, en vue d'appuyer les administrations locales, notamment en matière de planification, de développement de l'espace public, d'infrastructures et de services urbains, d'assainissement des quartiers insalubres et de résilience aux changements climatiques.
- 15.65 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.X).

Figure 15.X

Mesure de performance : nombre de villes mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature (résultat cumulé)



Produits

15.66 On trouvera dans le tableau 15.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 15.6

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	15	22	28
1. Projets sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faible taux d'émission et à des infrastructures et des bâtiments plus durables	2	2	2	4
2. Projets sur les politiques, les instruments juridiques, les plans et les stratégies concernant la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques, les services de base à faible taux d'émission et les infrastructures et les bâtiments plus durables	1	1	1	2
3. Projets sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe	6	6	10	—

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
4. Projets sur une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayés par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télé-détection) et de traitement de données	3	3	6	16
5. Projets sur les politiques, les instruments juridiques, les plans et les stratégies visant à renforcer la résilience et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	–	–	–	4
6. Projets sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques	1	1	1	2
7. Projets sur la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services, la gestion durable de l'eau et des déchets et la promotion des énergies plus propres et de l'efficacité énergétique	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	38	38	43	47
8. Séminaires, ateliers et activités de formation à l'intention des partenaires et des personnes en situation de vulnérabilité (notamment dans les établissements informels) sur l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faible taux d'émission	10	10	10	12
9. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	25	25	25	30
10. Séminaires, ateliers et activités de formation sur les modèles de villes durables et leur application, les infrastructures durables et l'aménagement urbain	–	–	5	–
11. Formation aux aspects environnementaux et climatiques et suivi des objectifs de développement durable en zone urbaine	3	3	3	–
12. Séminaires, ateliers et activités de formation à l'intention des partenaires des administrations nationales et locales et d'autres parties prenantes urbaines sur la gestion de l'environnement urbain, la restauration et la rénovation, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques.	–	–	–	5
Publications (nombre de publications)	3	3	3	4
13. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	1	1	1	2
14. Publication sur l'adaptation efficace aux changements climatiques des communautés vivant dans des quartiers insalubres et autres communautés vulnérables vivant dans des quartiers urbains ainsi que des infrastructures	1	1	1	1
15. Publication sur l'amélioration des services urbains à faible taux d'émission et l'utilisation plus rationnelle des ressources (par exemple, en mettant l'accent sur l'innovation technologique)	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	5	5	8
16. Activités ou documents techniques concernant l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques (y compris des documents sectoriels)	1	1	1	2
17. Activités ou documents techniques concernant l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	1	1	1	2
18. Activités ou documents techniques concernant l'action climatique, les services de base et l'environnement dans les établissements humains	1	1	1	2
19. Activités ou documents techniques concernant les directives, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux concernant l'action climatique, l'environnement urbain, les écosystèmes et la biodiversité, les actifs écologiques et les services écosystémiques	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
20. Activités ou documents techniques concernant l'amélioration des services urbains à faible taux d'émission, l'utilisation rationnelle des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance)	1	1	1	1
C. Activités de fond				
<p>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture à 16 États Membres de services consultatifs sur les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, d'améliorer la qualité de l'air et les services urbains à faible taux d'émission, d'utiliser plus rationnellement les ressources et de protéger les actifs écologiques.</p> <p>Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en zone urbaine et simulations, notamment une base de données sur les initiatives climatiques menées au Rwanda, l'analyse des risques et de la vulnérabilité en République démocratique populaire lao et une boîte à outils de solutions pour l'électromobilité.</p>				
D. Activités de communication				
<p>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, campagnes et manifestations sur les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air, l'utilisation rationnelle des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.</p> <p>Relations extérieures et relations avec les médias : articles de presse sur l'action climatique et l'environnement urbain.</p> <p>Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et contenus destinés aux comptes de médias sociaux ; contenus multimédias sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en zone urbaine.</p>				

Sous-programme 4 Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

Objectif

- 15.67 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines et de promouvoir l'intégration sociale et les communautés inclusives, l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés.

Stratégie

- 15.68 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme :
- a) à mettre en œuvre, au niveau national, des programmes opérationnels complets, participatifs et inclusifs visant à gérer les crises touchant tous les membres de la communauté, notamment ceux en situation de vulnérabilité, et à assurer une administration des biens fonciers adaptée afin de réaliser la sécurité des droits fonciers pour toutes et tous dans les zones touchées par les crises, tout en appuyant les mesures en faveur de la mise en place de cadres urbains nationaux alignés sur des modèles inclusifs de gouvernance et de planification des villes ;
 - b) à aider les États Membres à mettre en œuvre des approches de relèvement inclusives, durables et fondées sur des données factuelles, telles que le cadre de relèvement urbain pour les situations d'après-conflit et les situations consécutives à une catastrophe, aux fins du relèvement et de la résilience des villes, en adoptant une démarche par zone et des processus locaux participatifs et consultatifs où toutes les parties sont représentées, compte étant tenu de l'âge, du genre et de la diversité ;
 - c) à renforcer, par l'intermédiaire d'une assistance technique et de la formation, les capacités des acteurs nationaux, régionaux et locaux, de sorte à renforcer la cohésion sociale entre les communautés et à réduire la discrimination et la xénophobie, dans le plein respect des droits humains, dans les situations de crise urbaine ;

- d) à donner la priorité à l'amélioration des conditions de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés en apportant des connaissances en matière de gestion des crises en zone urbaine et en soutenant l'exécution de stratégies intégrées de développement urbain qui répondront aux besoins tant des communautés d'accueil que des personnes déplacées ;
 - e) à améliorer les orientations normatives et le soutien opérationnel d'ONU-Habitat dans les contextes de déplacement urbain et rural en ce qui concerne les effets avérés des migrations et des déplacements sur l'urbanisation ;
 - f) à élaborer des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience, fondées sur des données factuelles et conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), à aider les administrations nationales et locales à mettre en œuvre ces stratégies dans les villes et territoires ciblés, et à élaborer de nouvelles orientations normatives pour un large éventail de menaces, y compris les urgences climatiques et sanitaires.
- 15.69 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 8, 9, 10, 11, 13 et 16.
- 15.70 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) L'augmentation de la proportion de la population des communautés touchées par des crises qui participe à la prise des décisions locales concernant les projets de reconstruction et une meilleure inclusion sociale, un renforcement du régime foncier et un meilleur accès à un logement convenable et aux services de base ;
 - b) L'augmentation du nombre de villes où les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées, les rapatriés et les communautés d'accueil ont accès à la sécurité des droits fonciers, à des services de base et à des services sociaux durables, à un logement convenable, à la sûreté et à la sécurité ;
 - c) La réduction des risques multidimensionnels et une protection accrue des personnes en situation de vulnérabilité dans les villes ;
 - d) Le renforcement des systèmes d'analyse et de prise de décision concernant les infrastructures résilientes au niveau des villes, en particulier dans les situations de crise.

Exécution du programme en 2022

Une meilleure intégration sociale pour une plus grande prospérité en Amérique latine et dans les Caraïbes

- 15.71 Ces dernières années, 5,98 millions de réfugiés et de migrants du Venezuela ont cherché refuge dans des villes d'Amérique latine et des Caraïbes¹¹. Malgré la ferme volonté des administrations nationales et locales d'aider cette population à réduire sa vulnérabilité et de répondre à ses besoins immédiats, des difficultés continuent d'entraver son intégration. Si elle est bien gérée, l'intégration peut faire de la migration un moteur de prospérité, en renforçant les possibilités offertes par la diversité, la productivité de la population, le multiculturalisme et l'innovation. Dans le cadre du sous-programme, on a favorisé la cohésion sociale et l'intégration grâce à des approches de l'aménagement urbain inclusives et fondées sur des données probantes. On a appuyé la création de centres communautaires offrant un espace ouvert à l'ensemble de la population, y compris les réfugiés et les migrants, pour engager un dialogue interculturel et contribuer aux processus d'aménagement urbain. En outre, on a aidé les autorités locales à recenser les difficultés et les possibilités de renforcement de l'inclusion, grâce à des instruments de données tels que le marqueur d'inclusion urbaine, un indice géoréférencé qui mesure le niveau d'inclusion d'une ville et le

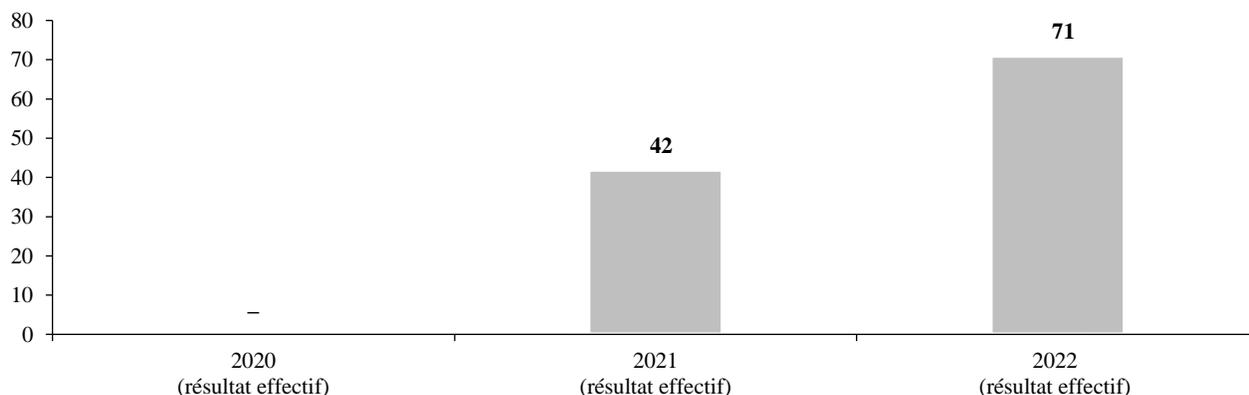
¹¹ Plateforme de coordination interinstitutionnelle pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (www.r4v.info/en/home), 2022.

potentiel d'intégration spatiale, sociale, économique et culturelle de ses habitants, et on a fourni une assistance technique pour élaborer des stratégies de développement spécialisées afin de renforcer l'intégration et d'accroître les opportunités socioéconomiques pour l'ensemble de la population.

15.72 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XI).

Figure 15.XI

Mesure des résultats : nombre de centres facilitant les processus de participation et de cocréation en vue d'une meilleure intégration (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : une nouvelle approche pour renforcer la résilience des villes

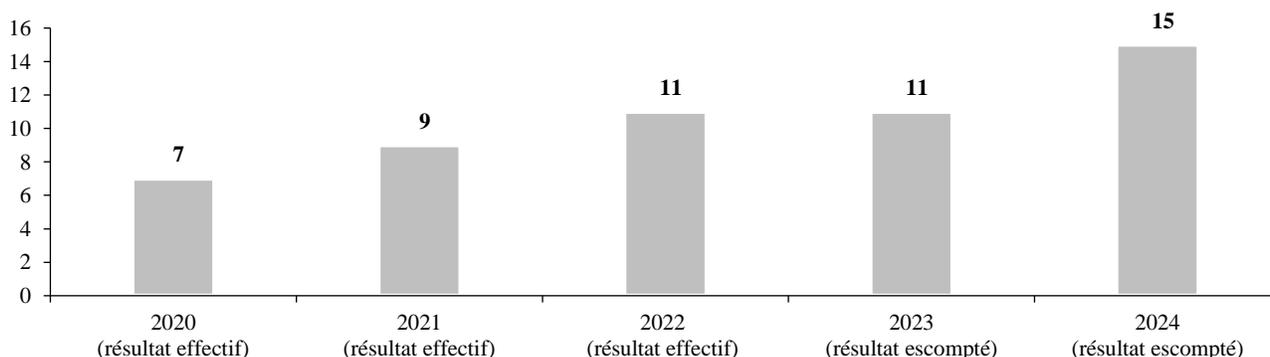
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

15.73 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé 11 villes à mettre en œuvre le Programme mondial pour la résilience des villes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

15.74 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XII).

Figure 15.XII

Mesure des résultats : nombre de villes mettant en œuvre le Programme mondial pour la résilience des villes (résultat cumulé)



Résultat 2 : renforcement du relèvement et de la résilience des villes et amélioration de l'accès aux services de base en République arabe syrienne

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 15.75 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'amélioration de l'accès physique à sept quartiers dans quatre villes de la République arabe syrienne et à l'élaboration par les autorités municipales et les populations locales de 50 plans d'action de quartier pour le rétablissement des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'amélioration de l'accès physique à quatre quartiers de deux villes de la République arabe syrienne et l'élaboration de plans pour le rétablissement des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets.
- 15.76 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.7).

Tableau 15.7

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Aide apportée aux autorités municipales et aux populations locales aux fins de l'élaboration de plans d'action pour neuf quartiers de deux villes de la République arabe syrienne, notamment au moyen d'une planification participative par zone	Amélioration de l'accès physique à sept quartiers de quatre villes de la République arabe syrienne et élaboration par les autorités municipales et les populations locales de 50 plans d'action de quartier pour le rétablissement des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets	Relèvement de neuf quartiers et amélioration de l'accès aux services de base dans deux villes de la République arabe syrienne	Élaboration ou mise à jour des plans d'action de quartier dans deux villes Relèvement de cinq quartiers et amélioration de l'accès aux services de base dans deux villes de la République arabe syrienne

Résultat 3 : amélioration des solutions durables aux migrations

Projet de plan-programme pour 2024

- 15.77 Les conflits, l'insécurité alimentaire, la crise climatique et d'autres situations d'urgence ont contraint plus de 100 millions de personnes à quitter leur foyer en 2022¹². Les crises se prolongent de plus en plus et les migrants restent déplacés plus longtemps, ce qui accroît la pression sur les villes pour qu'elles facilitent leur inclusion sociale et économique, ainsi que leur accès aux services, de manière durable. Dans le cadre du sous-programme, on s'est concentré sur l'élaboration et la mise en œuvre de solutions programmatiques spécifiques aux contextes nationaux et régionaux, en promouvant une réponse plus cohérente de l'ensemble du système aux besoins des migrants, de l'aide humanitaire aux solutions de développement durable, en garantissant une intégration pacifique avec les communautés d'accueil.

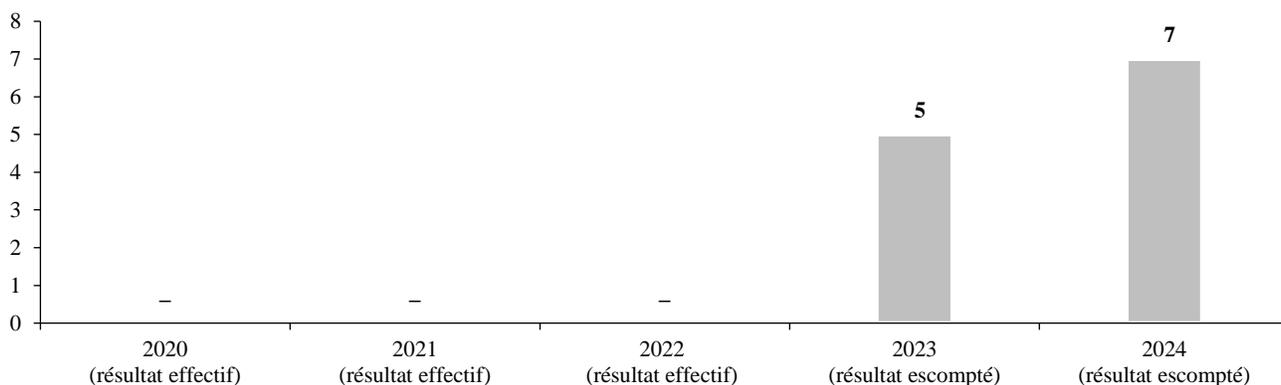
¹² Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Global trends report 2021 » (2022).

Enseignements tirés et changements prévus

15.78 L'enseignement tiré est le suivant : les activités menées dans le cadre du sous-programme pourraient traiter les questions de migration rurale-urbaine de manière plus globale, notamment grâce à des mesures préventives visant à s'attaquer aux causes profondes du phénomène, étant donné que la question de la migration rurale-urbaine est souvent traitée par des interventions plus humanitaires et cloisonnées. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on travaillera à la fois au niveau national et au niveau local pour assurer la durabilité des interventions, grâce à des processus participatifs réunissant les migrants, les communautés d'accueil, les administrations locales et d'autres partenaires, y compris d'autres organismes des Nations Unies. Les interventions menées contribueront à l'amélioration des conditions de vie dans les villes et au développement urbain durable.

15.79 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XIII).

Figure 15.XIII
Mesure des résultats : nombre de pays prenant des mesures spécifiques à la migration rurale-urbaine et aux déplacements urbains (résultat cumulé)



Produits

15.80 On trouvera dans le tableau 15.8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 15.8
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	19	19	21	21
1. Projets de renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	8	8	8	8
2. Projets d'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	5	5	7	8
3. Projets de renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	6	6	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	31	31	31	31
4. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	12	12	12	10

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
5. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	8	8	8	9
6. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	11	11	11	12
Publications (nombre de publications)	2	2	2	–
7. Publication sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	1	1	1	–
8. Publication sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	1	1	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	6	6	7
9. Activités ou documents techniques sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	2	2	2	2
10. Activités ou documents techniques sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	2	2	2	3
11. Activités ou documents techniques sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture à cinq États Membres de services consultatifs sur l'atténuation des crises urbaines et la réponse à celles-ci et sur le renforcement de la résilience urbaine face aux menaces multirisques, y compris les incidences des conflits en cours, les changements climatiques et les crises liées aux migrations et aux déplacements.

Bases de données et supports numériques : indicateurs de migration rurale-urbaine dans le cadre mondial de suivi des zones urbaines d'ONU-Habitat, utilisés par trois entités au niveau national ou mondial.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information, brochures, dépliants et supports de sensibilisation mondiaux et régionaux en ligne et supports d'apprentissage numérique axés sur l'inclusion sociale et sur les mesures à adopter face aux migrations et aux déplacements.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus destinés aux comptes de médias sociaux, aux blogs et aux sites Web consacrés à l'inclusion sociale et économique des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés dans des contextes de crise urbaine.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

15.81 On trouvera dans les tableaux 15.9 à 15.11 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 15.9

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	11 565,7	11 896,4	–	–	–	–	–	11 896,4	
Autres dépenses de personnel	307,9	331,8	–	61,4	–	61,4	18,5	393,2	
Dépenses de représentation	–	3,3	–	–	–	–	–	3,3	
Consultants	208,6	181,0	(73,8)	31,4	–	(42,4)	(23,4)	138,6	
Experts	3,7	64,9	–	8,8	–	8,8	13,6	73,7	
Voyages des représentants	47,4	–	–	11,2	–	11,2	–	11,2	
Voyages du personnel	324,3	108,0	–	10,6	–	10,6	9,8	118,6	
Services contractuels	220,6	457,1	–	30,4	–	30,4	6,7	487,5	
Frais généraux de fonctionnement	586,0	242,0	–	–	–	–	–	242,0	
Fournitures et accessoires	2,9	19,0	–	–	–	–	–	19,0	
Mobilier et matériel	27,8	81,6	–	–	–	–	–	81,6	
Subventions et contributions	18,8	–	–	–	–	–	–	–	
Total	13 313,7	13 385,1	(73,8)	153,8	–	80,0	0,6	13 465,1	

Tableau 15.10

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	82	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 21 P-4, 15 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Changements relatifs aux postes	–	–
Effectif proposé pour 2024	82	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 21 P-4, 15 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ;
G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA : secrétaire général(e) adjoint(e).

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

Tableau 15.11

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements						Total	Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2022	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	–	1
D-2	1	1	–	–	–	–	–	1
D-1	4	5	–	–	–	–	–	5
P-5	9	9	–	–	–	–	–	9
P-4	17	21	–	–	–	–	–	21
P-3	14	15	–	–	–	–	–	15
P-2/1	5	5	–	–	–	–	–	5
Total partiel	51	57	–	–	–	–	–	57
Agents des services généraux et des catégories apparentées								
G(AC)	2	2	–	–	–	–	–	2
AL	22	23	–	–	–	–	–	23
Total partiel	24	25	–	–	–	–	–	25
Total	75	82	–	–	–	–	–	82

15.82 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 15.12 à 15.14 et dans la figure 15.XIV.

15.83 Comme le montrent les tableaux 15.12 1) et 15.13 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 13 465 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 80 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle de plusieurs facteurs, à savoir des ajustements techniques, des nouveaux mandats et des mandats élargis ainsi que d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 15.12

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements						Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	569,4	718,4	–	–	–	–	–	718,4	
B. Direction exécutive et administration	1 497,4	1 840,2	–	–	–	–	–	1 840,2	

Chapitre 15 Établissements humains

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
C. Programme de travail								
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	2 460,7	2 239,3	(73,8)	46,0	10,9	(16,9)	(0,8)	2 222,4
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	2 971,3	2 442,5	–	46,0	(3,1)	42,9	1,8	2 485,4
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	2 284,8	2 380,8	–	30,9	0,5	31,4	1,3	2 412,2
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	2 387,8	2 422,1	–	30,9	(8,3)	22,6	0,9	2 444,7
Total partiel (C)	10 104,6	9 484,7	(73,8)	153,8	–	80,0	0,8	9 564,7
D. Appui au programme	1 142,3	1 341,8	–	–	–	–	–	1 341,8
Total partiel (1)	13 313,7	13 385,1	(73,8)	153,8	–	80,0	0,6	13 465,1

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022	2023	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
	(dépenses effectives)	(estimations)			
A. Organes directeurs	389,6	307,4	(34,3)	(11,2)	273,1
B. Direction exécutive et administration	1 687,9	4 999,1	(493,5)	(9,9)	4 505,6
C. Programme de travail					
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	45 234,0	35 312,2	4 451,9	12,6	39 764,1
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	23 617,8	37 802,8	3 365,9	8,9	41 168,7
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	14 452,3	32 292,8	1 649,5	5,1	33 942,3
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	58 810,5	33 904,3	4 131,2	12,2	38 035,5
Total partiel (C)	142 114,6	139 312,1	13 598,5	9,8	152 910,6
D. Appui au programme	5 159,8	4 219,1	772,7	18,3	4 991,8
Total partiel (2)	149 351,9	148 837,7	13 843,4	9,3	162 681,1
Total	162 668,8	162 222,8	13 923,4	8,6	176 146,2

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

Tableau 15.13

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements						Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2022	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Organes directeurs	5	6	–	–	–	–	6
B. Direction exécutive et administration	7	9	–	–	–	–	9
C. Programme de travail							
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	13	13	–	–	–	–	13
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	16	16	–	–	–	–	16
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	13	14	–	–	–	–	14
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	14	15	–	–	–	–	15
Total partiel (C)	56	58	–	–	–	–	58
D. Appui au programme	7	9	–	–	–	–	9
Total partiel (1)	75	82	–	–	–	–	82

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
A. Organes directeurs	1	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	28	18	(7)	11
C. Programme de travail				
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	12	7	6	13
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	12	6	4	10
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	19	12	(3)	9
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	21	12	(3)	9
Total partiel (C)	64	37	4	41

Chapitre 15 Établissements humains

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
D. Appui au programme	37	21	2	23
Total partiel (2)	130	76	(1)	75
Total	205	158	(1)	157

Tableau 15.14

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

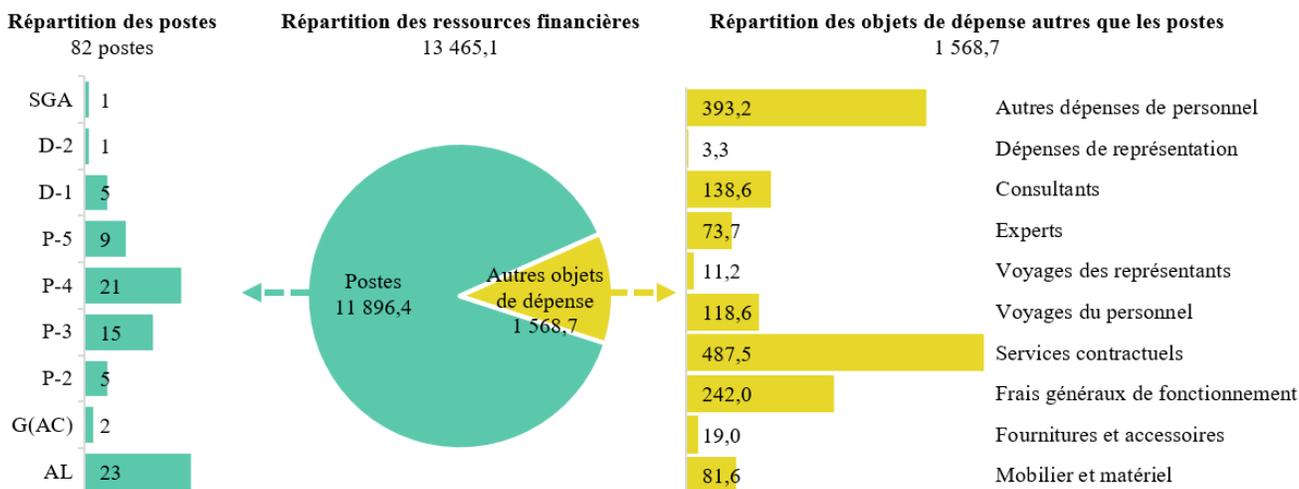
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	11 565,7	11 896,4	–	–	–	–	–	11 896,4
Autres objets de dépense	1 748,0	1 488,7	(73,8)	153,8	–	80,0	5,4	1 568,7
Total	13 313,7	13 385,1	(73,8)	153,8	–	80,0	0,6	13 465,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		57	–	–	–	–	–	57
Agents des services généraux et des catégories apparentées		25	–	–	–	–	–	25
Total		82	–	–	–	–	–	82

Figure 15.XIV

Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 15.84 Comme le montre le tableau 15.12 1), les changements entraînent une diminution de 73 800 dollars au titre du sous-programme 1 (Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural), qui tient au non-renouvellement de crédits prévus pour 2023 dans le cadre de la production du rapport sur les politiques et les programmes de développement social inclusif visant à lutter contre le sans-abrisme, qui sera élaboré en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, conformément à la résolution 76/133 de l'Assemblée générale.

Nouveaux mandats et mandats élargis

- 15.85 Comme le montre le tableau 15.12 1), les changements entraînent une augmentation de 153 800 dollars, qui s'explique par l'annualisation des crédits budgétaires destinés à l'établissement du rapport quadriennal sur les progrès réalisés dans l'application du Nouveau Programme pour les villes, prévu par la résolution 71/235 de l'Assemblée générale. Il est proposé que ces crédits, jusqu'ici alloués une fois tous les quatre ans au cours de l'année de publication du rapport quadriennal, soient alignés sur les dépenses qui seront nécessaires chaque année dans le cadre de la production du rapport.
- 15.86 Ces ressources supplémentaires serviront essentiellement à financer les dépenses afférentes aux éléments suivants : le personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui sera chargé de recueillir et de traiter des données spatiales et de contribuer à la rédaction de synthèses au sujet des rapports nationaux, conformément aux lignes directrices concernant l'établissement de rapports sur l'application du Nouveau Programme pour les villes, à l'appui du rapport quadriennal ; les consultants qui appuieront, sur le plan technique, la collecte de données et la production de données non traditionnelles ; les services contractuels destinés à soutenir l'élaboration et la diffusion des produits d'information connexes. On trouvera ci-après des précisions pour chaque sous-programme :
- Sous-programme 1 (Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural).** L'augmentation de 46 000 dollars tient à la hausse des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (18 600 dollars), des experts (2 600 dollars), des consultants (9 400 dollars), des voyages des représentants (3 500 dollars), des voyages du personnel (2 700 dollars) et des services contractuels (9 200 dollars) ;
 - Sous-programme 2 (Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions).** L'augmentation de 46 000 dollars tient à la hausse des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (18 600 dollars), des experts (2 600 dollars), des consultants (9 400 dollars), des voyages des représentants (3 500 dollars), des voyages du personnel (2 700 dollars) et des services contractuels (9 200 dollars) ;
 - Sous-programme 3 (Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain).** L'augmentation de 30 900 dollars tient à la hausse des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (12 100 dollars), des experts (1 800 dollars), des consultants (6 300 dollars), des voyages des représentants (2 100 dollars), des voyages du personnel (2 600 dollars) et des services contractuels (6 000 dollars) ;
 - Sous-programme 4 (Prévention et gestion efficaces des crises urbaines).** L'augmentation de 30 900 dollars tient à la hausse des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (12 100 dollars), des experts (1 800 dollars), des consultants (6 300 dollars), des voyages des représentants (2 100 dollars), des voyages du personnel (2 600 dollars) et des services contractuels (6 000 dollars).

Autres changements

- 15.87 Comme le montre le tableau 15.12 1), l'effet net des changements proposés, lesquels tiennent principalement à l'ajustement du programme des voyages, est sans incidence sur les coûts.

Ressources extrabudgétaires

- 15.88 Comme le montrent les tableaux 15.12 2) et 15.13 2), les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 162 681 100 dollars. ONU-Habitat devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, en complément des ressources du budget ordinaire.
- 15.89 Ces ressources serviront essentiellement à des projets de coopération technique qui seront menés à la demande des États Membres. Parmi ces projets figurent, dans le cadre du sous-programme 1, des activités de coopération technique visant à appuyer un développement urbain sans exclusive, à favoriser une régénération urbaine inclusive dans au moins cinq villes ainsi qu'à former des représentantes et représentants des collectivités locales, à renforcer leurs capacités en cours d'emploi et à leur donner les moyens de prendre de meilleures décisions sur la base de données probantes afin de mieux gérer le développement et les transformations urbaines. Dans le cadre du sous-programme 2, des projets de coopération technique seront menés pour transposer les objectifs de développement durable à l'échelle locale au moyen du Programme « SDG Cities » dans au moins deux pays, de manière à adapter le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable aux réalités locales. Au titre du sous-programme 3, les ressources extrabudgétaires serviront à exécuter, à la demande des États Membres, des projets de coopération technique destinés à lutter contre les changements climatiques aux niveaux national et local. Enfin, dans le cadre du sous-programme 4, elles serviront à mener à bien des projets de coopération technique visant à déployer des solutions durables concernant les déplacements urbains dans au moins trois pays. Ces initiatives s'inscrivent dans le droit fil du Programme d'action sur les déplacements internes, élaboré par le Secrétaire général, et comprennent des partenariats stratégiques avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. Il est prévu que les demandes relatives à des projets de coopération technique se fassent de plus en plus nombreuses, comme en témoigne la multiplication des appels lancés en faveur de l'élaboration de programmes visant à renforcer l'action climatique, à améliorer l'environnement urbain ainsi qu'à prévenir et à gérer les crises urbaines.
- 15.90 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Conseil exécutif, à qui l'Assemblée d'ONU-Habitat a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 15.91 Les ressources demandées au titre de cette composante serviront essentiellement à fournir un appui aux organes directeurs d'ONU-Habitat. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et renforceront la capacité du Secrétariat des organes directeurs à soutenir la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat.
- 15.92 On trouvera dans le tableau 15.15 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

Tableau 15.15
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2023 (crédits ouverts)</i>	<i>2024 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Assemblée d'ONU-Habitat	L'Assemblée d'ONU-Habitat définit les orientations générales sur les établissements humains et l'urbanisation durable et assure la supervision stratégique des travaux d'ONU-Habitat. Elle approuve le plan stratégique quadriennal du Programme. Tous les quatre ans, elle présente un rapport à l'Assemblée générale sur ses activités, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond. Elle se réunit tous les quatre ans pendant cinq jours. Sa première session s'est tenue en mai 2019 et sa session la plus récente a eu lieu en juin 2023.	Mandat : résolution 73/239 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire général (A/73/726) Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat Composition : 193 représentantes et représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 0	–	–
Comité des représentants permanents	Organe subsidiaire intersessions permanent de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le Comité des représentants permanents est chargé de procéder à un examen de haut niveau à mi-parcours de l'application des décisions et des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat et du plan stratégique du Programme, ainsi que de préparer la session suivante de l'Assemblée. Il tient tous les quatre ans deux sessions : la première dans le cadre des préparatifs de la session de l'Assemblée et la seconde dans le cadre d'un examen à mi-parcours de haut niveau. La deuxième session à composition non limitée du Comité consacrée aux préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat s'est tenue en mai et juin 2023.	Mandat : résolutions 73/239 et 56/206 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire général (A/73/726) Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat Composition : 193 représentantes et représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 0	–	–
Conseil exécutif	Organe subsidiaire intersessions permanent de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le Conseil exécutif est chargé de renforcer le contrôle des opérations d'ONU-Habitat et d'améliorer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacité du Programme. Il supervise l'élaboration du projet de plan stratégique avant son approbation par l'Assemblée et examine et approuve le budget-programme de travail annuel ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources, conformément aux orientations et au plan stratégique établis par l'Assemblée. Il se réunit deux à trois fois par an, conformément au Règlement intérieur. Pour 2024, il prévoit de se réunir fin mars-début avril, puis fin octobre-début novembre.	Mandat : résolution 73/239 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire général (A/73/726) Résolution 1/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, adoptée lors de sa première session, en mai 2019 Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat Règlement intérieur du Conseil exécutif Composition : 36 Nombre de sessions en 2024 : 2	718,4	718,4
Total			718,4	718,4

15.93 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 718 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.16 et la figure 15.XV.

Tableau 15.16

Organes directeurs : évolution des ressources financières et des postes

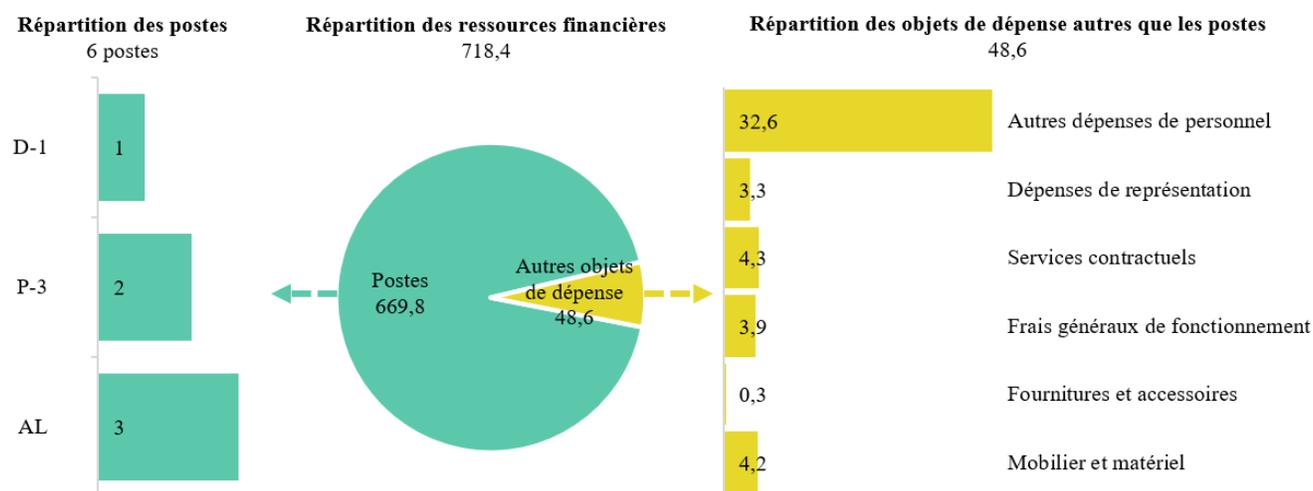
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	550,4	669,8	–	–	–	–	669,8
Autres objets de dépense	19,0	48,6	–	–	–	–	48,6
Total	569,4	718,4	–	–	–	–	718,4
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	3
Total		6	–	–	–	–	6

Figure 15.XV

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 15.94 Les ressources extrabudgétaires destinées aux organes directeurs devraient s'élever à 273 100 dollars et serviront essentiellement à appuyer les organes directeurs d'ONU-Habitat. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et permettront de soutenir la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, notamment en contribuant à financer les sessions du Conseil exécutif.
- 15.95 La diminution de 34 300 dollars tient au fait que l'on prévoit une baisse du montant des contributions volontaires qui seront versées par les États Membres à l'appui de la participation des pays les moins avancés aux activités des organes directeurs.

Direction exécutive et administration

- 15.96 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau de la Directrice exécutive, le Bureau du Directeur exécutif adjoint, le Bureau du Chef de cabinet, les bureaux de liaison à New York, Bruxelles, Bangkok et Genève, le Secrétariat des organes directeurs, le Groupe des questions juridiques et le Groupe de l'évaluation indépendante. La Directrice exécutive est également soutenue par le Bureau du Conseiller spécial, qui s'acquitte de missions spéciales.
- 15.97 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :
- a) fixer les grandes orientations, en traduisant la vision de la Directrice exécutive et les orientations du Conseil exécutif dans les priorités du Programme ;
 - b) favoriser les relations avec les États Membres et se tenir informée des besoins du Conseil exécutif, du Comité des représentants permanents, de l'Assemblée d'ONU-Habitat et des parties prenantes affiliées au Conseil économique et social ;
 - c) coordonner l'élaboration du plan stratégique d'ONU-Habitat et en assurer la mise en œuvre, tout en veillant à l'efficacité globale de la structure organisationnelle du Programme ; fournir des orientations et veiller à l'harmonisation de l'action menée, par l'intermédiaire du Comité exécutif, qui est présidé par la Directrice exécutive et qui bénéficie d'un appui au titre de la composante pour établir des orientations stratégiques afin de veiller à l'efficacité du Programme ;
 - d) contribuer, en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, aux discussions sur les réformes de l'Organisation et à la mise en œuvre de celles-ci, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la cohérence de l'action du système des Nations Unies en faveur du développement et, plus particulièrement encore, l'urbanisation durable ;
 - e) veiller à l'intégration des questions de genre et de handicap dans les quatre sous-programmes d'ONU-Habitat.
- 15.98 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, ONU-Habitat continue d'incorporer progressivement des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités, notamment en matière d'administration des installations, et ce, de plusieurs manières. En 2022, en partenariat avec le Secrétariat et conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'organisme a totalement compensé ses émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre du rapport « ONU – Du bleu au vert » de 2022, et compte tenu des conclusions formulées dans le rapport « ONU – Du bleu au vert » de 2021, il a élargi pour la première fois son évaluation des locaux, jusque-là limitée à Nairobi, à 70 bureaux. Cette évaluation constituera une référence institutionnelle sur laquelle il fondera son action pour apporter de manière plus systématique des améliorations opérationnelles afin de réduire les émissions et l'empreinte écologique. ONU-Habitat continue en outre de prendre part à l'initiative zéro plastique et recyclage lancée à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il participe également à un programme exhaustif de gestion et de recyclage des déchets, dans le cadre duquel les débris sont triés à la source dans les bureaux. De plus, son principal immeuble de bureaux à Nairobi est en partie alimenté par un système d'électricité solaire photovoltaïque. Enfin, dans le respect du principe des réunions intergouvernementales sans support papier, il veille à ce que toutes les rencontres de son Assemblée et du Conseil exécutif se fassent à l'aide de supports numériques et à ce que les documents utilisés soient partagés par clé USB, par voie électronique ou, comme c'est de plus en plus le cas, au moyen d'applications propres à chaque manifestation. En plus de l'action qu'il mène sur le plan opérationnel, et conformément au champ d'application élargi de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030), ONU-Habitat a déployé une version nettement améliorée de son système de garanties environnementales et sociales afin de réduire les effets de ses programmes et projets sur l'environnement et la société.

15.99 On trouvera dans le tableau 15.17 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2022, ONU-Habitat a continué d'appliquer sa procédure interne selon laquelle toute demande d'autorisation de voyage non conforme aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion adoptées par l'ONU doit être approuvée par le Bureau de la Directrice exécutive. Toutefois, le pourcentage de billets d'avion achetés au moins deux semaines avant le départ a légèrement diminué, passant de 36 % en 2021 à 34 % en 2022. En effet, dans le contexte du retour à la normale ayant suivi la pandémie, alors que les pays levaient progressivement les restrictions de déplacement et les mesures de sécurité, les dates et les modalités des réunions et des manifestations changeaient constamment, si bien que, très souvent, les voyages n'ont pas pu être confirmés suffisamment à l'avance. En 2023, ONU-Habitat a commencé à appliquer des mesures plus strictes pour garantir une planification adéquate. En outre, un suivi plus régulier a été mis en œuvre en plus du mécanisme d'examen trimestriel établi en 2021.

Tableau 15.17
Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	97	95	97	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	51	36	34	100	100

15.100 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 840 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.18 et la figure 15.XVI.

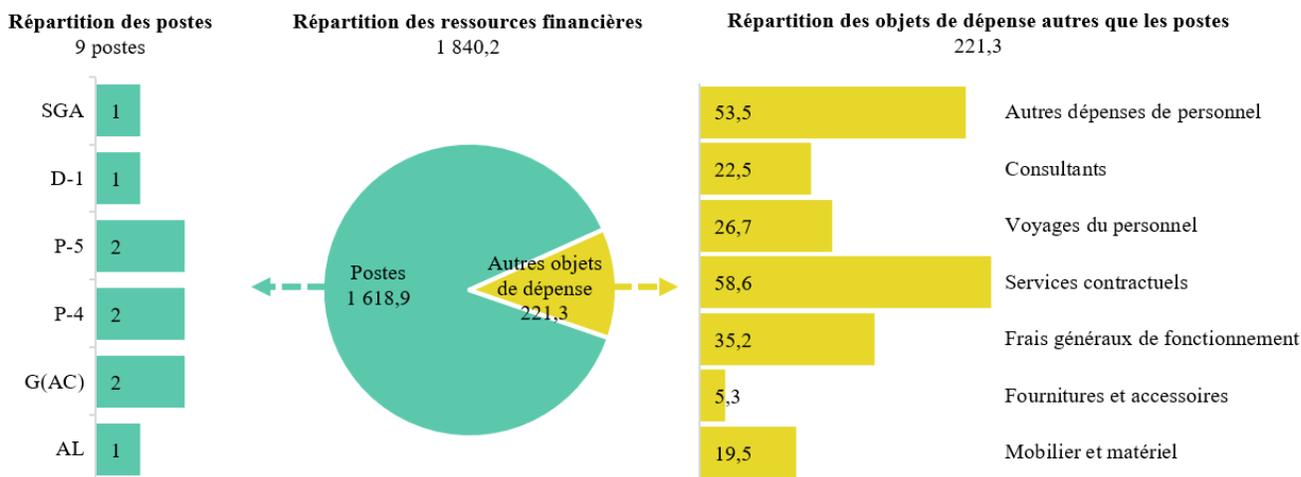
Tableau 15.18
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 314,7	1 618,9	–	–	–	–	1 618,9
Autres objets de dépense	182,7	221,3	–	–	–	–	221,3
Total	1 497,4	1 840,2	–	–	–	–	1 840,2
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	3
Total		9	–	–	–	–	9

Figure 15.XVI
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 15.101 Les ressources extrabudgétaires pour la composante Direction exécutive et administration devraient s'élever à 4 505 600 dollars et serviront à couvrir les dépenses relevant des domaines de la direction exécutive et de l'administration, notamment les dépenses de planification, de coordination, de gestion et d'évaluation du programme de travail et du plan stratégique d'ONU-Habitat.
- 15.102 La diminution de 493 500 dollars qui est prévue tient principalement au fait que l'on continuera d'aligner le montant des ressources extrabudgétaires prévues sur le montant des contributions volontaires effectivement reçues au titre de cette composante.

Programme de travail

Sous-programme 1

Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

- 15.103 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 222 400 dollars et font apparaître une diminution nette de 16 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 15.84 à 15.87 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.19 et la figure 15.XVII.

Tableau 15.19

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

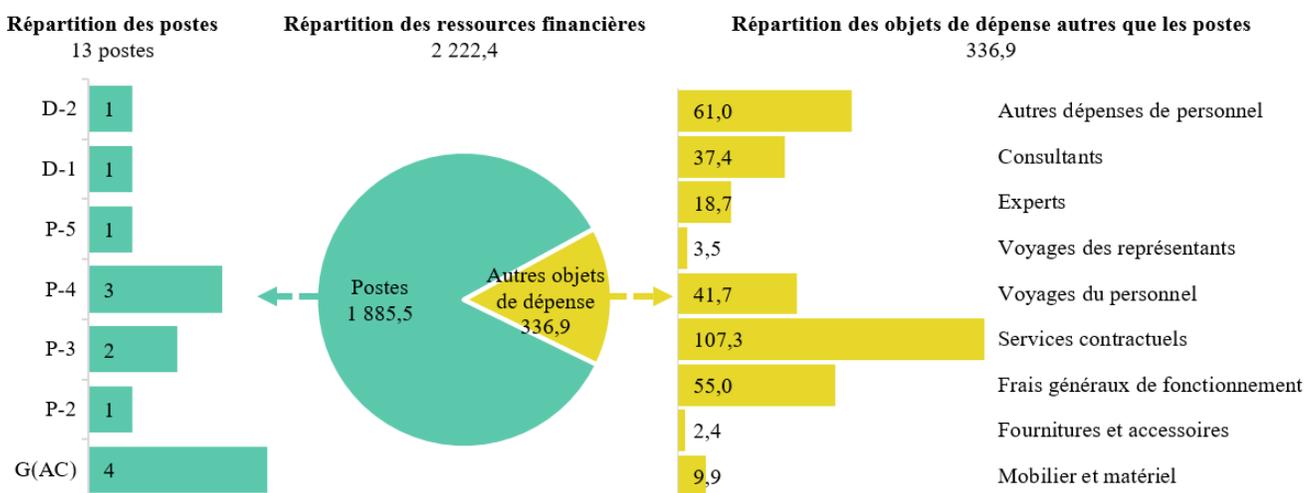
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 060,2	1 885,5	–	–	–	–	–	1 885,5
Autres objets de dépense	400,5	353,8	(73,8)	46,0	10,9	(16,9)	(4,8)	336,9
Total	2 460,7	2 239,3	(73,8)	46,0	10,9	(16,9)	(0,8)	2 222,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		13	–	–	–	–	–	13

Figure 15.XVII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

15.104 Les ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devraient s'élever à 39 764 100 dollars et serviront essentiellement à des projets de coopération technique qui seront menés à la demande des États Membres et qui porteront sur le développement urbain, les stratégies de transformation numérique, la régénération urbaine inclusive ainsi que sur les activités destinées à former les représentantes et représentants des collectivités locales, à renforcer leurs capacités en cours d'emploi et à leur donner les moyens de prendre de meilleures décisions sur la base de données probantes afin d'améliorer la gestion du développement urbain inclusif à l'échelle nationale, municipale et locale. Ces projets de coopération technique seront axés sur l'accès à des logements adéquats et susciteront des transformations qui permettront de rendre les villes et les quartiers plus inclusifs et d'améliorer

leur résilience, leur durabilité et l'état de santé de leurs populations dans un contexte marqué par la convergence de crises mondiales dans les villes et par une urbanisation rapide et continue dans les pays en développement. Au titre du sous-programme, des ressources extrabudgétaires seront par ailleurs utilisées pour promouvoir et stimuler la participation du secteur privé à des partenariats public-privé axés sur l'être humain qui tiendront compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement urbain durable.

- 15.105 L'augmentation de 4 451 900 dollars tient principalement au fait que l'on prévoit une demande accrue concernant l'exécution de projets de coopération technique portant sur l'accès à des logements adéquats et sur la mise en place de transformations qui permettront de rendre les villes et les quartiers plus inclusifs et d'améliorer leur résilience, leur durabilité et l'état de santé de leurs populations dans un contexte marqué par la convergence de crises mondiales dans les villes et par une urbanisation rapide et continue dans les pays en développement.

Sous-programme 2

Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

- 15.106 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 485 400 dollars et font apparaître une augmentation nette de 42 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 15.86 et 15.87 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.20 et la figure 15.XVIII.

Tableau 15.20

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

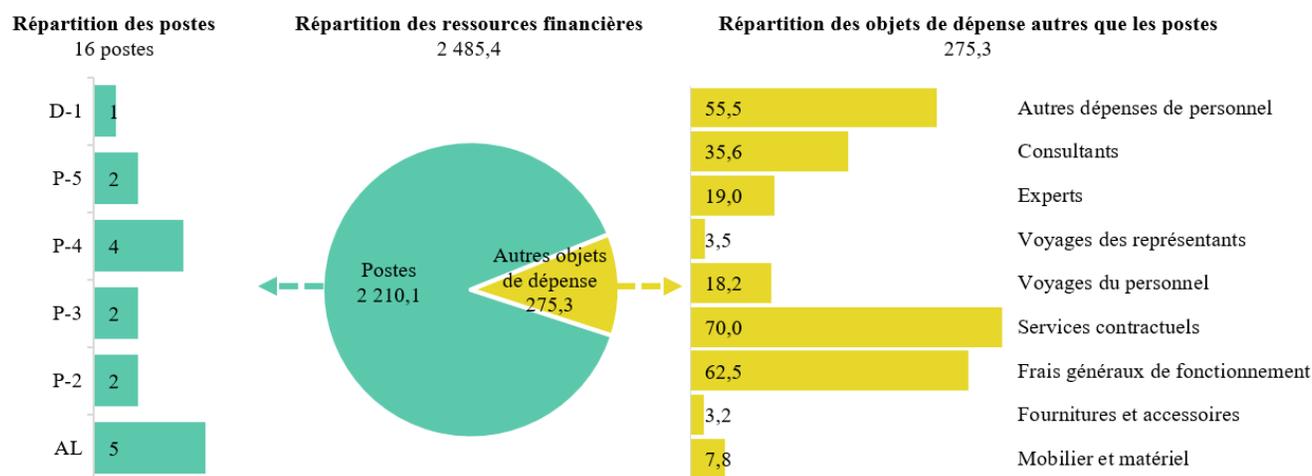
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 629,7	2 210,1	–	–	–	–	–	2 210,1
Autres objets de dépense	341,6	232,4	–	46,0	(3,1)	42,9	18,5	275,3
Total	2 971,3	2 442,5	–	46,0	(3,1)	42,9	1,8	2 485,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5
Total		16	–	–	–	–	–	16

Figure 15.XVIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 15.107 Les ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devraient s'élever à 41 168 700 dollars et serviront essentiellement à des projets de coopération technique qui seront menés à la demande des États Membres afin de mettre au point des solutions innovantes aux grands défis urbains, de transposer les objectifs de développement durable dans le contexte local et d'élaborer des stratégies visant à développer des villes intelligentes centrées sur l'humain pour combler le fossé numérique et améliorer la qualité de vie des populations citadines. Dans le cadre de ce sous-programme, ONU-Habitat continuera d'aider les villes à maximiser la génération de recettes propres et d'appuyer les efforts déployés par les régions pour renforcer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'objectif étant d'encourager la reprise économique au niveau local et d'étendre la fourniture d'infrastructures de base.
- 15.108 L'augmentation de 3 365 900 dollars tient principalement au fait que l'on prévoit une demande accrue concernant la fourniture d'un appui technique à des pays et à des régions qui cherchent à mettre au point des solutions innovantes aux grands défis urbains, à transposer les objectifs de développement durable dans le contexte local et à élaborer des stratégies visant à développer des villes intelligentes centrées sur l'humain pour combler le fossé numérique et améliorer la qualité de vie des populations citadines.

**Sous-programme 3
Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain**

- 15.109 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 412 200 dollars et font apparaître une augmentation nette de 31 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 15.86 et 15.87 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.21 et la figure 15.XIX.

Tableau 15.21

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

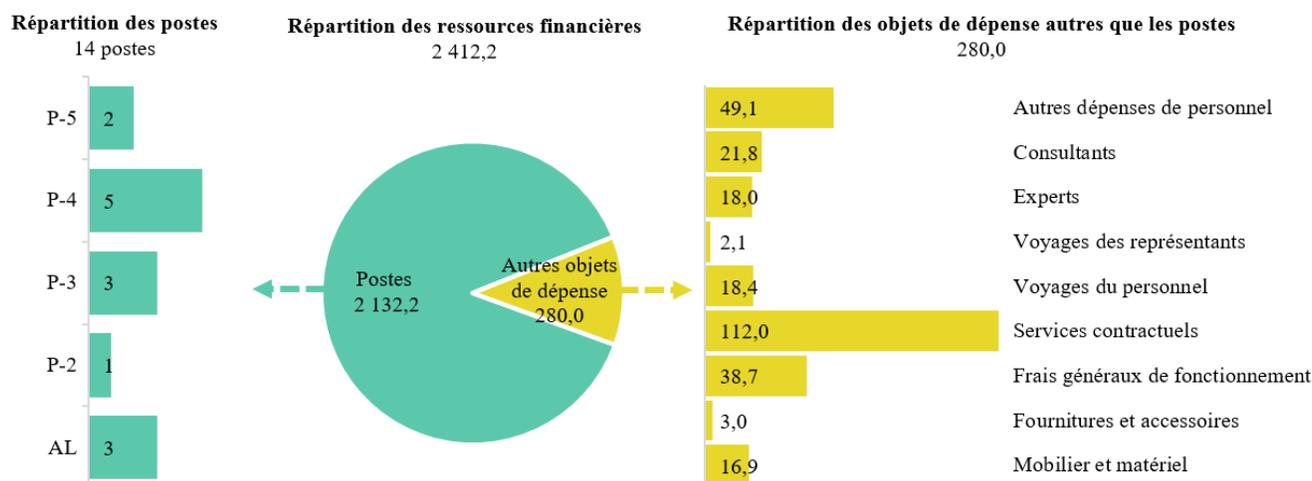
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 935,3	2 132,2	–	–	–	–	–	2 132,2
Autres objets de dépense	349,5	248,6	–	30,9	0,5	31,4	12,6	280,0
Total	2 284,8	2 380,8	–	30,9	0,5	31,4	1,3	2 412,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		14	–	–	–	–	–	14

Figure 15.XIX

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

15.110 Les ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devraient s'élever à 33 942 300 dollars et serviront essentiellement à des projets de coopération technique qui seront menés à la demande des États Membres pour lutter contre les changements climatiques à l'échelle nationale, municipale et locale. Dans le cadre de ce sous-programme, ONU-Habitat aidera les États Membres à analyser et à améliorer les politiques urbaines et les politiques de lutte contre les changements climatiques afin de renforcer l'action locale en faveur du climat. Il veillera ainsi à promouvoir plus énergiquement, au niveau des villes et des bâtiments, des stratégies de développement à faible taux d'émission qui favorisent la création d'emplois et la transition vers des solutions énergétiques durables. Il continuera de soutenir l'adoption de mesures d'adaptation et de résilience face aux changements

climatiques au niveau urbain en mettant l'accent sur les populations pauvres des villes et sur l'aménagement d'infrastructures résilientes. Toujours dans le cadre de ce sous-programme, il entend utiliser des ressources extrabudgétaires pour favoriser des innovations urbaines face aux changements climatiques et les mettre en œuvre dans les villes. Il continuera en outre de concevoir des outils de financement de l'action climatique en milieu urbain qui seront adaptés aux villes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

- 15.111 L'augmentation de 1 649 500 dollars tient principalement au fait que l'on prévoit un soutien accru à la mise en place de stratégies de développement à faible taux d'émission, à l'échelle des villes et des bâtiments, qui favoriseront la création d'emplois et la transition vers des solutions énergétiques durables.

Sous-programme 4 Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

- 15.112 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 444 700 dollars et font apparaître une augmentation nette de 22 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 15.86 et 15.87 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.22 et dans la figure 15.XX.

Tableau 15.22

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

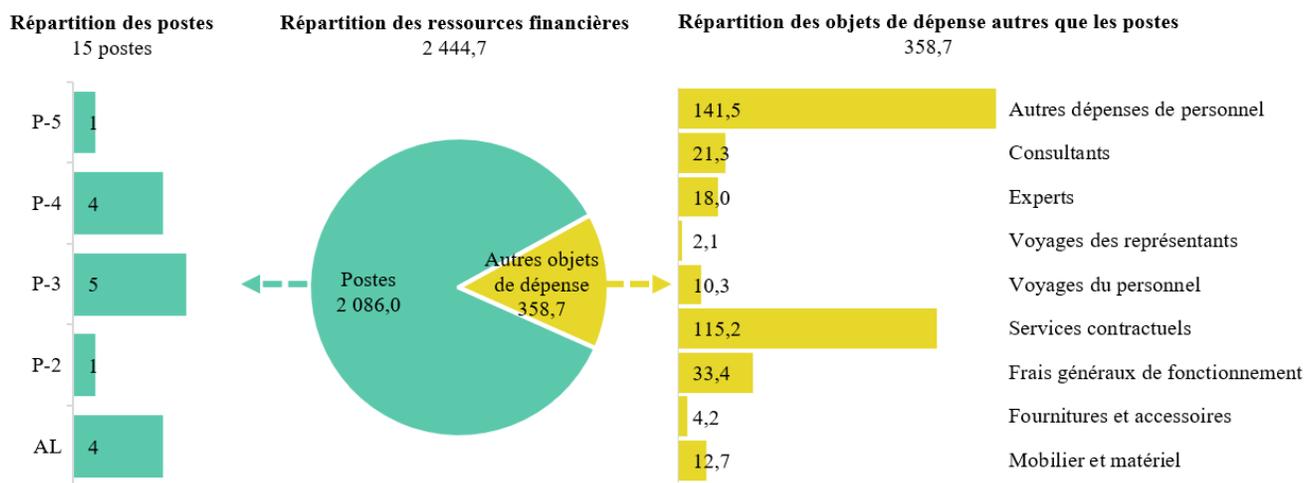
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 953,1	2 086,0	–	–	–	–	–	2 086,0	
Autres objets de dépense	434,7	336,1	–	30,9	(8,3)	22,6	6,7	358,7	
Total	2 387,8	2 422,1	–	30,9	(8,3)	22,6	0,9	2 444,7	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	–	11	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4	
Total		15	–	–	–	–	–	15	

Figure 15.XX

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 15.113 Les ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devraient s'élever à 38 035 500 dollars et serviront essentiellement à des projets de coopération technique qui seront menés à la demande des États Membres en vue de garantir des solutions durables pour les personnes déplacées grâce à la sécurisation des droits fonciers, à l'intégration des questions concernant les migrations et les déplacements de population aux stratégies de développement urbain, à la prestation de services de base et à l'amélioration des conditions de vie, notamment par la formation professionnelle et la création d'emplois. Dans le cadre de ce sous-programme, ONU-Habitat a l'intention de mettre en place des programmes et des outils visant à soutenir les villes dans l'action qu'elles mènent pour collecter et analyser des données sur la résilience, comprendre les risques en jeu et élaborer des plans d'action réalistes qui amélioreront les conditions de vie des groupes urbains touchés par des crises naturelles ou anthropiques.
- 15.114 L'augmentation de 4 131 200 dollars tient principalement à la hausse des ressources qu'il est prévu d'obtenir dans le cadre des projets de coopération technique qui seront menés à la demande des États Membres en vue de garantir des solutions durables pour les personnes déplacées grâce à la sécurisation des droits fonciers, à la mise en place de stratégies de développement urbain intégrées, à la prestation de services de base et à l'amélioration des conditions de vie, notamment par la formation professionnelle et la création d'emplois.

Appui au programme

- 15.115 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 341 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.23 et la figure 15.XXI.

Tableau 15.23

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

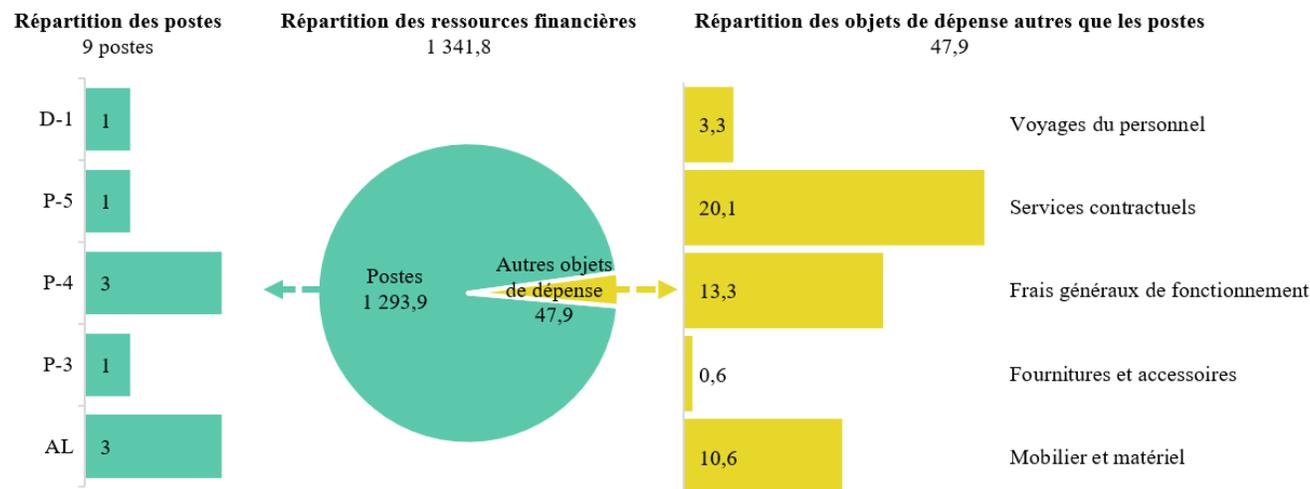
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 122,4	1 293,9	–	–	–	–	1 293,9
Autres objets de dépense	19,9	47,9	–	–	–	–	47,9
Total	1 142,3	1 341,8	–	–	–	–	1 341,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	3
Total		9	–	–	–	–	9

Figure 15.XXI

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



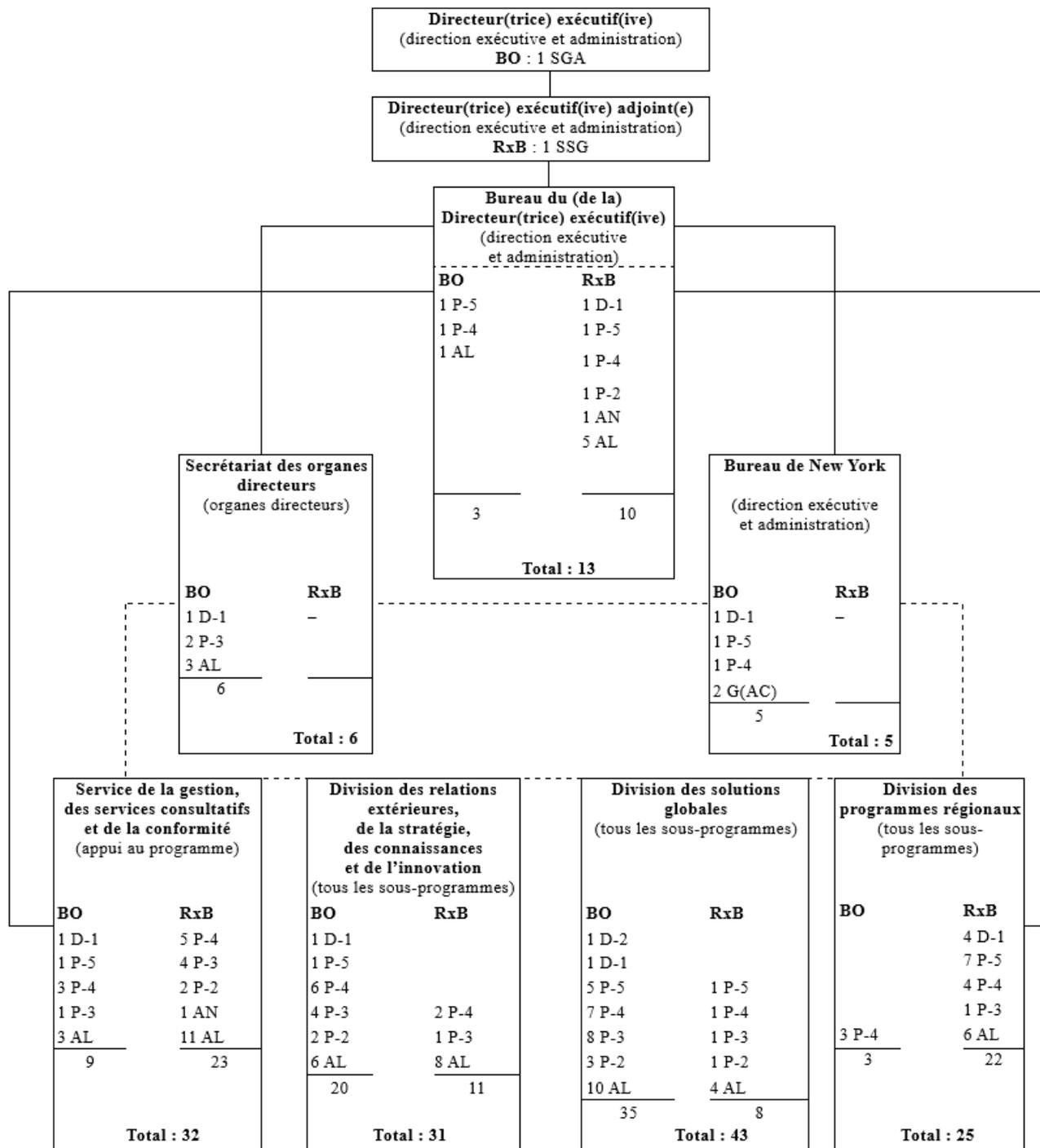
Ressources extrabudgétaires

15.116 Les ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devraient s'élever à 4 991 800 dollars et serviront à apporter un appui dans les domaines des ressources humaines, des finances et de l'administration générale.

15.117 L'augmentation de 772 700 dollars tient principalement à la hausse des ressources qu'il est prévu d'obtenir pour financer les dépenses du Programme afférentes aux ressources humaines, aux finances et à l'administration générale.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024



Abréviations : AL : agent(e) local(e) ; AN : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO : budget ordinaire ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB : ressources extrabudgétaires ; SGA : secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG : sous-secrétaire général(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7](#), par. IV.140

Coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Le Comité consultatif encourage ONU-Habitat à continuer de coopérer étroitement avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à étudier les possibilités d'une plus grande coopération avec d'autres entités, afin de mettre les compétences et les capacités ainsi mises en commun au service du renforcement de l'action déployée à l'échelle du système pour mettre en œuvre les activités relatives aux programmes destinées à appuyer les États Membres. Il compte également que cette collaboration permettra d'échanger les enseignements tirés et les meilleures pratiques dans l'ensemble du système des Nations Unies, et que des informations seront communiquées à ce sujet dans le prochain projet de budget.

ONU-Habitat a mis au point des instructions générales visant à favoriser la collaboration en son sein à l'appui de la participation aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En outre, un accord portant sur 29 pays et territoires et 2 bureaux multipays a été conclu avec le Bureau de la coordination des activités de développement, situé à New York et chargé de superviser le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en vue d'établir un suivi étroit de l'intégration des questions d'urbanisation. Un webinaire a été organisé avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur la manière dont l'urbanisation durable peut contribuer à la réalisation d'autres priorités mondiales à l'échelon local. En 2022, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont participé à une session extraordinaire consacrée à cette question lors du Forum urbain mondial. Les 29 pays et territoires et les 2 bureaux multipays visés ont été retenus à la suite des consultations tenues entre ONU-Habitat et le Bureau de la coordination des activités de développement, parce qu'ils présentent un potentiel important en matière de programmes urbains.
